



ÉDUIQUER AUX DROITS,
AGIR POUR LES DROITS

SÉMINAIRE SUR L'ÉDUCATION AUX DROITS

LES ACTES

Tenu les 27 et 28 février 2004, Montréal

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	1
Conférence introductive : Éduquer aux droits : mise en perspective	3
Jean Hénaire, École, instrument de paix	3
Panel : Éduquer aux droits : quel bilan pour le Québec?	7
André Paradis, directeur général de la Ligue des droits et libertés	7
Claude Apollon, coordonnateur section Estrie de la Ligue des droits et libertés	11
Nicole Pothier, directrice, Direction de l'éducation et de la coopération, Commission des droits de la personne et des droits de la personne	13
Jacques Poulin, coordonnateur du secteur Groupes, Amnistie internationale	27
Lise Parent, responsable du réseau Économie et droits humains, Amnistie internationale	29
Denise Babin, responsable des communications, Association québécoise des organismes de coopération internationale	31
Édith Boutin, conseillère aux Établissements verts Bruntland	32
Nathalie Blais, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes	33
Sylvie Loslier, coordonnatrice, Service interculturel collégial	34
Liliane Archambault-Cyr, administratrice, Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains	36
Peter Flegel, directeur général, Jeunesse noire en action	38
Conférence : les grands enjeux actuels des droits et libertés	39
Peter Leuprecht, professeur à la faculté de droit de l'Université McGill	39
Panel : Éduquer aux droits : perspectives et pistes d'action	40
Shirley Sarna, agente d'éducation, Direction de l'éducation et de la coopération, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	41
Nicole Fillion, présidente de la Ligue des droits et libertés	45
Michèle Asselin, présidente, Fédération des femmes du Québec	49
Mot de clôture	50
Aline Baillargeon, membre du conseil d'administration, Ligue des droits et libertés	50

Le Séminaire sur l'éducation aux droits

Un événement mobilisateur

Le Séminaire sur l'éducation aux droits s'est tenu les 27 et 28 février 2004, à Montréal. Il a réuni quelques cent-soixante-dix personnes représentant surtout des organismes communautaires et des mouvements sociaux, le milieu scolaire et diverses instances gouvernementales. Les participants provenaient en majorité de la grande région de Montréal, mais aussi de la Gaspésie, de l'Outaouais, de Québec, de Trois-Rivières, des Bois-Francs et de l'Estrie.

Le nombre et la diversité des participants ont montré l'importance accordée à l'éducation aux droits dans divers milieux et l'intérêt que le Séminaire a suscité. Le nombre de participants a été, en effet, le double de ce qui était prévu au départ.

Le Séminaire a atteint dans l'ensemble, croyons-nous, les objectifs que nous lui avons fixés. Il s'est aussi révélé un événement mobilisateur selon même les commentaires et évaluations des participants.

Un bilan de la situation

Le Séminaire a permis, d'abord, d'établir un bilan sommaire des pratiques d'éducation aux droits au Québec et d'identifier des avenues et des conditions pour leur amélioration. Il a aussi introduit, à tout le moins, les participants à une compréhension générale des enjeux, des acteurs, des processus et des objectifs de l'éducation aux droits.

Les divers panels et nombreuses présentations ont permis de passer en revue l'éducation aux droits dans le contexte québécois et international actuel, de faire le tour en quelque sorte des activités et réalisations, des problèmes et enjeux actuels ainsi que de dégager quelques perspectives d'action.

Les différentes communications ont révélé une grande richesse dans les pratiques d'éducation aux droits, qui se sont considérablement développées au cours de la dernière décennie. Au Québec, un nombre croissant d'organismes se préoccupe en effet, maintenant, des droits de la personne et intègre des activités d'éducation aux droits dans leur programme. Ces activités prennent de nombreux visages : conférences, colloques et forums; sessions de formation sur le cadre normatif des droits ou des enjeux de l'actualité; formation de formateurs; tournées de sensibilisation dans les écoles; production de matériel pédagogique et de publications diverses; etc..

Ces activités d'éducation touchent à l'ensemble des thèmes principaux relatifs aux droits. Elles portent autant sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les grands instruments internationaux que les Chartes et autres instruments de protection nationale. Elles traitent aussi bien des libertés civiles et politiques que des droits économiques et sociaux, ou de la lutte contre le racisme et du respect du pluralisme culturel et religieux. Elles visent autant à développer des connaissances que des attitudes et comportements.

Plusieurs avancées significatives ont été soulignées par les conférenciers, notamment les progrès notables accomplis par certaines catégories de population comme les femmes, les homosexuels, les handicapés qui ont mieux compris leurs droits et appris à les faire valoir. Parmi ces avancées, on a noté aussi une meilleure compréhension du cadre normatif des droits et des grands enjeux de droits soulevés par les questions d'actualité, du moins dans certains mouvements sociaux.

Mais les lacunes, les limites et les problèmes ont aussi été identifiées, avec beaucoup de précision parfois, qu'il s'agisse de la méconnaissance des droits dans de larges secteurs de la population (notamment, les travailleurs non syndiqués, les immigrants, les autochtones, les aînés et les jeunes), de l'accent encore trop souvent mis sur le développement de connaissances plutôt que de valeurs et d'attitudes, de la faiblesse des ressources et des moyens dont disposent de nombreux organismes engagés dans l'éducation aux droits, du peu d'instruments pédagogiques

en français, ou, encore, de la faiblesse de l'action de l'État. Plusieurs intervenants ont ainsi déploré que l'État n'assume pas vraiment ses responsabilités en la matière, entre autres, en milieu scolaire.

Une plus grande concertation

Le Séminaire a posé les conditions pour le développement d'une plus grande concertation, entre divers organismes impliqués dans l'éducation aux droits et d'un nouvel élan aux pratiques d'éducation aux droits. Plusieurs pistes d'action ont déjà été lancées par les conférenciers et quelques grandes recommandations, dont la réalisation fait appel à la collaboration entre les organismes, ont particulièrement fait consensus: : faire un inventaire des activités et des outils d'éducation aux droits et développer un portail Internet pour rendre accessible cette information; développer une session de formation de base, donnée annuellement, sur le cadre normatif et les grands enjeux actuels de droits, pour les militants des organisations de droits et des mouvements sociaux; mener annuellement, à travers les médias, une campagne d'information grand public sur un thème commun ; développer une publicité commune des activités d'éducation pour rejoindre plus largement la population; monitorer l'action de l'État en matière d'éducation aux droits et lui faire des représentations, notamment en ce qui concerne son intégration dans le curriculum scolaire.

Tout au cours des travaux du séminaire, les participants ont mis l'accent sur le besoin d'échanges et de mise en commun et appelé les organismes d'éducation aux droits à mieux coordonner et concerter leur action. Plusieurs participants ont d'ailleurs profité du séminaire pour établir des contacts avec d'autres organisations aux objectifs et activités complémentaires.

Les participants ont aussi exprimé fortement la nécessité de s'unir pour faire pression sur les autorités publiques afin qu'elles assument mieux leurs responsabilités en matière d'éducation aux droits. Des représentants du milieu de l'éducation et, notamment, du ministère de l'Éducation étaient présents, ce qui permet de croire que les préoccupations des participants trouveront là un certain écho.

Un groupe de travail sur l'éducation aux droits

À la suite du séminaire, le comité organisateur s'est « sabordé » pour laisser naître un groupe de travail sur l'éducation aux droits qui a pour mandat de donner des suites aux grandes préoccupations et recommandations du séminaire.

Ce groupe de travail sur l'éducation aux droits est composé des organisations suivantes : Amnistie internationale - section canadienne francophone, le Centre québécois de formation des jeunes en matière de droits humains (CQF), la Commission des DPDJ, Droits et démocratie, la Fondation canadienne des droits de la personne, la Ligue des droits et libertés et le Service interculturel collégial. Éventuellement, le groupe de travail s'élargira à d'autres groupes. On peut y voir l'embryon d'un éventuel réseau québécois sur l'éducation aux droits.

Lors de sa première réunion, le groupe de travail a décidé de se pencher d'abord sur les deux recommandations lui apparaissant les plus pressantes et les plus mobilisatrices issues du séminaire : faire l'inventaire des activités et outils d'éducation aux droits et le rendre accessible sur un portail Internet; développer une session de formation de base annuelle. Le groupe de travail misera, pour l'avancement de son travail, sur les autres organisations qui ont participé au séminaire et, c'est à espérer, sur l'ouverture des pouvoirs publics.

Comme en témoignent les évaluations et commentaires recueillis auprès des participants, le Séminaire a été un événement stimulateur et mobilisateur, au plan de la réflexion et de l'action. Nous allons maintenant travailler à mettre en œuvre les recommandations qui en sont issues qui, nous en sommes convaincus, pourraient permettre un bond en avant important de l'éducation aux droits au Québec.

Les membres du Comité organisateur

Vendredi 27 février 2004

Conférence introductive : *Éduquer aux droits : mise en perspective*

Intervention de Jean Hénaire, École, instrument de paix

Adresse : 5166 rue St Denis, Montréal (Qc) H2J 2M2

Télécopieur : (514) 271-3645

Site Internet : www.eip-cifedhop.org/

Site Internet de la section Québec: <http://pages.infinit.net/eip/>

L'enfant : individu et titulaire de droits

L'enfant contemporain s'est vu progressivement reconnu comme un individu à part entière, titulaire de droits et, en conséquence, devant être considéré en toute égalité. On doit principalement un tel progrès à des pédagogues du mouvement de « l'École nouvelle », à des chercheurs et praticiens en psychologie de l'apprentissage comme aux promoteurs des droits de l'enfant dont les actions ont abouti aux proclamations successives, au vingtième siècle, de la Déclaration de Genève sur les droits de l'enfant, adoptée par la défunte Société des nations, en 1924, de la Déclaration universelle des droits de l'enfant de l'ONU, en 1959, et de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1989, de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Comme l'adulte, l'enfant a le droit de savoir, vu ses capacités et sa découverte progressive du monde, pourquoi on lui apprend telle chose et à quoi cela sert ; pourquoi il y a tant de différences entre les humains, différences tantôt riches de diversité, tantôt injustes parce qu'elles conduisent à l'exclusion ; pourquoi cet enfant et élève à la fois devrait respecter des règlements intérieurs et lesquels. S'agirait-il, dans ce cas, de ceux qui ne sont au fond, très souvent, qu'un répertoire de devoirs ou de ceux qui incitent au respect des libertés et au consentement à des obligations de réciprocité envers les autres ?

L'enfant et l'adulte ont le droit de dire qu'on ne peut à la fois souscrire au Protocole de Kyoto et financer la pollution industrielle. Qu'agir en faveur du développement d'une paix mondiale durable commande de ne pas faire l'impasse sur le commerce des armes. Que valoriser la recherche scientifique devrait conduire à débattre des fins auxquelles elle peut servir.

Dans cet esprit, l'éducation aux droits est un acte par lequel on apprend à devenir citoyen éclairé et responsable, un acte par lequel on développe une conscience politique de l'organisation de la vie en société.

Mais cette ambition demeure encore trop timidement partagée. Peu de gouvernements ont, dans les faits, donné suite concrètement à notre invitation, à l'EIP, ou à celle de l'ONU d'ailleurs. Cette éducation ne figure toujours pas dans les programmes de formation.

Il semble bien, aux yeux des États, que l'éducation aux droits ne fasse pas partie des « dossiers prioritaires », sommes-nous du moins tenus de conclure pour l'instant.

Par ailleurs, cette Décennie de l'ONU sur l'éducation aux droits de l'Homme aura eu toutefois le mérite d'exercer des pressions auprès des gouvernements. Un certain nombre d'entre eux, d'ailleurs, se sont engagés, par le biais de plans nationaux, à intégrer l'éducation aux droits dans les programmes de formation. Mais le passage de l'intention à l'acte continue de se faire attendre. Par ailleurs, ces engagements supposent que d'importantes portes d'entrée à cette éducation soient améliorées : les politiques de l'éducation, la vie scolaire et la formation des enseignants.

II. Des améliorations souhaitables à apporter au système éducatif

- Les politiques de l'éducation

Les politiques de l'éducation ne sont généralement pas conçues par les réformateurs pour développer une socialisation politique des apprenants. Certes, on parle de socialisation, mais le sens reste vague et on ne voit jamais, oserais-je dire, s'adjoindre au terme de socialisation le qualificatif de politique. C'est que le mot continue de susciter des craintes car il suggère non pas ce qu'il porte en lui de noble - l'art et la pratique de la gouverne des sociétés humaines -, mais plutôt une activité de politisation partisane des esprits. Il faut rompre avec cette conception frileuse, voire trompeuse, et réhabiliter le politique en tant que repère essentiel à l'éducation aux droits et à la citoyenneté démocratique.

Si tant est que l'on estime que l'École - au sens large du terme - demeure à ce jour le plus important levier de transformation sociale que nous possédions; si tant est que l'on pense également que les droits ont été proclamés par la communauté internationale pour participer d'une telle transformation, convenons que les politiques éducatives, en tant qu'expression de la voix d'un État membre de cette même communauté, devraient être une porte d'entrée légitime de l'éducation aux droits de la personne. C'est ce à quoi en toute logique nous devons prétendre.

- Dans l'école même

On commence à abandonner l'idée que l'éducation est une œuvre strictement d'autorité par laquelle les « sachants » transmettent aux « apprenants » leurs savoirs organisés, formatés, prédéterminés. L'éducation se veut moins une œuvre d'autorité ou de soumission qu'une entreprise d'ouverture aux réalités même si c'est parfois loin d'être toujours le cas dans les faits.

Il n'en demeure pas moins que l'apprentissage est davantage considéré aujourd'hui comme la capacité de résoudre des problèmes, de construire à partir de questionnements des hypothèses, des démonstrations soumises à l'épreuve de la critique.

Même si l'éducation aux droits ne bénéficie pas de toute l'attention que l'on devrait lui accorder, le contexte est favorable à sa pratique en raison de cette prise de conscience à l'endroit d'une éducation générale reposant sur la formation de l'esprit critique et sur des introductions à des problématiques contemporaines portant, entre autres, sur le rôle des médias, sur l'éducation à la citoyenneté, etc. Cette position de principe prometteuse ne saurait à elle seule pouvoir disposer des conditions favorables à son application. Celle-ci induit inévitablement, au-delà d'un simple énoncé d'intention, un retour sur un état des lieux des valeurs de l'École. En voici des exemples.

À l'école, il faut apprendre à gérer les conflits de manière pacifique. Les conflits naissent de la relation problématique avec l'Autre ou sont induits par des politiques qui suscitent l'opposition, la contestation, voire la violence. Sans ligne de conduite inspirée des droits de la personne, les solutions aux conflits sont souvent teintées d'arbitraire et participent de rapports de force non résolus. L'école devient une zone de non-droit. Une pédagogie de la vexation, de la confrontation ou de la punition en tant qu'ingrédient de la formation ne prête certes pas à l'éducation aux droits.

Une autre question concerne les rapports que nous entretenons aux matières scolaires. Les contenus qui y sont exposés sont le résultat de sélections fondées sur l'idée de ce qui est le plus important à enseigner, à retenir pour diverses raisons, notamment d'ordre scientifique, culturel et social. Mais il y a certains domaines qui, nonobstant l'appareil de validation mis en place pour en assurer la véracité des contenus, prêtent davantage que d'autres à interprétation et peuvent être sujets à caution, comme c'est le cas, par exemple, dans des pays où l'enseignement officiel de l'histoire - où la frontière entre savoirs et croyances est souvent poreuse - se présente comme une entreprise d'alphabétisation nationaliste ou d'embrigadement idéologique, malgré le fait que « Tout individu a le droit de connaître son passé ainsi que le droit de le désavouer », comme l'affirmait le Conseil de l'Europe, en 1996.

Ce dont il faut par ailleurs se réjouir, c'est de constater que déjà depuis plusieurs années, une documentation pédagogique sur les droits est en plein développement. Cette documentation constitue dans plusieurs cas d'ailleurs la seule porte d'entrée de l'éducation aux droits tant aux plans des valeurs, des pratiques ou des contenus qui y sont proposés. Plusieurs travaux réalisés par des OIG ou

des ONG sont disponibles sur des sites Internet ou distribués gratuitement, quoiqu'en nombre insuffisant souvent, par les organisations qui les ont financés ou qui en sont directement les auteurs. Il est clair, à mes yeux, qu'une bonne partie de cette abondante documentation peut servir de base à la rédaction de projets de contenus de programme d'éducation aux droits pour y être par la suite intégrés dans le curriculum. L'expertise existe et peut être également profitable à la formation des formateurs.

- Une formation des formateurs qui conscientise aux droits

Selon les résultats d'un sondage conduit l'an dernier par une firme québécoise, un peu plus de la moitié des Canadiens ne pouvaient nommer l'un ou l'autre des droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. Selon un sondage de Human Rights USA, 93 % des Américains n'aurait jamais entendu parler de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

À la lumière de ces sondages posons l'hypothèse qu'un certain nombre d'enseignants font partie de ceux ou de celles qui ne savent pas nommer les droits et qu'en outre, ils ne bénéficient pas de formation spécifique sur l'éducation aux droits en cours de formation initiale surtout. Dans ces conditions, il est incongru d'attendre d'eux, une fois dans les classes, qu'ils dispensent une telle éducation.

Or, à ma connaissance, et hormis quelques exceptions à l'échelle planétaire, les facultés d'éducation qui ont la responsabilité de la formation initiale des maîtres n'offrent pas à ce jour de cours sur l'éducation aux droits. Il y a là un manque évident qu'il faut combler si tant est que l'on souhaite des enseignants en formation une capacité d'éduquer aux droits. Il ne s'agit pas uniquement de transmettre un certain nombre de connaissances juridiques, certes essentielles à la compréhension des droits de la personne, mais de proposer des repères permettant d'adapter la gestion de classe, l'organisation du travail, les modes d'évaluation des apprentissages, les règlements intérieurs, etc., de manière à ce que la vie scolaire ressemble à un lieu de développement de la personne, chacune avec ses droits et ses obligations.

À ce jour, ce sont principalement les ONG qui font œuvre de formateurs dans le domaine de la formation continue des enseignants. Le temps est venu, à mon sens, pour les facultés de formation des maîtres de se mettre également à l'ouvrage. Nous pourrions les aider, en tant qu'ONG ayant acquis une expertise reconnue dans ce domaine, en fédérant les initiatives et en leur faisant partager nos connaissances pourvu qu'elles soient intéressées, ce que nous devrions leur demander d'ailleurs.

III. Agir de concert

Une approche uniforme de l'éducation est en voie de mondialisation par le testing international, la commercialisation de l'éducation, l'évaluation synchrone des systèmes éducatifs et la planification de futures politiques éducatives inspirées d'analyses sélectives de tendances propres à préparer de la manière souhaitée les esprits à des changements déjà scénarisés. Mais cette transnationalisation en marche a par ailleurs le défaut de son ambition : la construction d'une pensée unique.

À pensée unique, comment opposer une pensée convergente et mobilisatrice ? La diversité des enjeux rend l'entreprise parfois difficile, mais à l'image d'un concert qui exige beaucoup d'instruments, celui-ci ne peut être joué sans partition commune. C'est le défi d'un regroupement des expériences, des compétences et des savoirs par une mise en réseau renforcée et conséquente. Le poids du nombre, la richesse des expériences et les carrefours d'idées sont potentiellement créateurs d'une masse critique nécessaire pour que nous soyons entendus.

Dans le domaine de l'éducation aux droits de la personne, il nous faudrait étayer notre ambition de la voir s'inscrire au nombre des objectifs de l'éducation en procédant à une analyse minutieuse des moyens et des stratégies à employer de manière à ce que cette éducation figure au nombre des priorités des grands dispositifs du système éducatif. Il faut aussi procéder à des consultations et établir des partenariats avec les facultés d'éducation chargées de la formation initiale des maîtres de manière

à évaluer de concert avec elles les moyens d'introduire cette éducation dans les activités de formation universitaire des enseignants. Tout cela n'est pas simple et commande une expertise à renforcer, des scénarios à documenter, des éléments de contenus à construire, des appuis stratégiques à cultiver, un suivi à assurer et une bonne dose de détermination.

Conclusion

Le 25 avril 2003, la Commission des droits de l'Homme de l'ONU adoptait une résolution qui demande instamment aux gouvernements de renforcer leur contribution à l'application du Plan d'action en vue de la Décennie des Nations unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004). Qu'y voir principalement d'autre, dans cette résolution, qu'un sous-entendu d'insatisfaction à l'endroit des autorités politiques concernées ?

Il faut comprendre qu'en toile de fond de cette éducation, un ensemble d'enjeux interpellent tous les gouvernements responsables de l'administration du bien commun. Un bien qui, pour selon les termes du Directeur général de l'UNESCO, ne pourra jamais s'appeler comme tel «si ceux qui gouvernent ne sont pas convaincus de leurs responsabilités permanentes. Et, sans aucun doute, ajoute-t-il, un bien qui ne peut pas être laissé au seul jeu des forces du marché. »

Les droits de la personne, la paix, la science et l'éducation devraient être considérés comme des biens communs de l'humanité. Et éduquer aux droits, c'est en quelque sorte en montrer la nécessaire préservation et la juste utilisation pour tous sans exclusives. Mais le fait de miser exclusivement sur des organisations internationales d'États pour donner une suite concrète à cette injonction n'est pas nécessairement la meilleure des solutions. Selon les propos mêmes du Directeur de la Division Information et Informatique de l'UNESCO, « Les Nations Unies n'ont ni le mandat ni les moyens d'imposer un bien commun mondial. Elles sont dominées par un conseil de sécurité qui représente avant tout les intérêts "sacrés" de certains États membres. »

Cela prendra encore du temps pour que les objectifs de la Décennie sur l'éducation aux droits de l'Homme soient un jour atteints ; le portrait d'ensemble reste fortement contrasté même si, de l'avis du Secrétaire général des Nations Unies « le monde est devenu meilleur et l'ONU y est pour beaucoup », déclarait-il le 12 décembre dernier. Peut-être est-ce en partie le cas, mais cela est loin de se vérifier pour tout le monde.

Je conclus en disant que les meilleures garanties de développement et de pérennité des droits sont, dans les faits, la volonté et le courage de les défendre, de les exercer et, pour notre propos, de les enseigner.

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention d' André Paradis, directeur général de la Ligue des droits et libertés

Adresse : 65, rue de Castelnau Ouest, bureau 301, Montréal (Qc) H2R 2W3

Téléphone : (514) 849-7717

Télécopieur : (514) 849-6717

Site Internet : www.liguedesdroits.ca

Bilan des activités d'éducation aux droits de la Ligue des droits et libertés

1- L'éducation aux droits est une dimension essentielle de la mission de la Ligue des droits et libertés qui est, fondamentalement, de promouvoir et défendre les droits reconnus dans la Charte internationale des droits de l'homme, des droits universels et indivisibles.

La Ligue a donc toujours mené des activités diverses d'éducation aux droits. À certaines périodes, ces activités d'éducation ont été plus intenses, la Ligue ayant pu bénéficier occasionnellement de plus grandes ressources financières et humaines pour la réalisation de ces activités.

Ce fut le cas notamment au milieu des années 80, avec le projet Acquis de droits, qui avait permis de constituer une petite équipe de formateurs à plein temps offrant un éventail de sessions de formation à des organismes communautaires dans divers secteurs sociaux.

2- Depuis le milieu des années 90 jusqu'à maintenant, la Ligue a connu à nouveau une période intense d'activités d'éducation en raison d'une série de facteurs : obtention de subventions importantes liées à des événements majeurs comme le 50^{ième} anniversaire de la DUDH, accès à de nouvelles sources de financement gouvernemental pour les sections régionales, réalisation d'interventions d'envergure incorporant une dimension importante d'éducation (la campagne « Tous les droits humains pour tous et toutes » à l'occasion du 50^{ième} anniversaire de la DUDH; la production d'un rapport alternatif pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (DESC), en 1997-98, puis, à nouveau maintenant, en 2003-2004; des campagne pour la défense des libertés civiles, à l'occasion du Sommet des Amériques, ainsi qu'en réponse aux mesures prises au nom de la lutte contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001).

Dans la dernière période, qui coïncide en bonne partie avec la Décennie des Nations-Unies sur l'éducation aux droits, la Ligue et ses sections régionales ont ainsi consacré une part très importante de leurs énergies au développement d'activités d'éducation aux droits et libertés : tournée de sessions de formation sur la DUDH à travers le Québec; réalisation d'instruments pédagogiques sur les grands instruments et mécanismes internationaux et nationaux; programme de sensibilisation aux droits et libertés dans les écoles et les centres de jeunes, programme de formation systématique sur les DESC pour les organismes participant à la démarche de rapports alternatifs, sessions intensives de « formation de formateurs », organisation du Forum sur les droits du Sommet des Peuples d'Amérique, conférences multiples sur les mesures anti-terroristes et l'érosion des libertés civiles, colloques et sessions de formation sur le racisme et la discrimination raciale, etc...

La Ligue a ainsi donné depuis 1996 près de 140 sessions de formation, plus de 80 conférences sur divers sujets et organisé ou co-organisé une vingtaine de forums publics, colloques et séminaires. Elle a aussi produit, depuis 1997, quatre documents pédagogiques sur les instruments internationaux et nationaux, *Questions et réponses sur un cinquantenaire (DUDH)*, *Les droits économiques, sociaux et culturels*, *Les droits civils et politiques*, *Les Chartes des droits et libertés au Québec et au Canada* ; une *Déclaration commune pour le 50^{ième} de la DUDH* faisant le point sur l'évolution des droits depuis 1948; une brochure

Le Canada et le Québec au banc des accusés; un numéro spécial du Bulletin sur la ZLÉA, l'intégration continentale et les droits humains et un autre sur La Ligue et 35 ans de lutte.

Ces documents ont été distribués à plusieurs milliers de copies chacun. Il faut ajouter à ces publications, une douzaine de numéros réguliers du Bulletin de la Ligue, plusieurs documents d'analyse et de déclarations sur des enjeux majeurs de droits qui ont circulé largement dans les mouvements sociaux, et diverses autres publications. D'autre part, la Ligue a diffusé plusieurs milliers de copies de la DUDH et des Chartes canadienne et québécoise. Enfin, nous avons donné de très nombreuses entrevues aux médias.

3- Les activités d'éducation de la Ligue en cours sont non seulement nombreuses mais variées, dans leur nature, dans leur forme et dans leur thématique.

On peut en distinguer deux grands types : des activités d'information et de sensibilisation sur des enjeux conjoncturels ou d'actualité, comme celles portant sur les mesures anti-terroristes et les libertés civiles qui, la plupart du temps, visent à court ou moyen terme, d'une façon ou d'une autre, à mobiliser les citoyens, citoyennes et les mouvements sociaux, et des activités de formation qui visent davantage à faire connaître les principes de droit, les instruments et mécanismes de leur mise en œuvre et de leur réalisation, à maîtriser le cadre normatif des droits et libertés qui ne sont pas nécessairement liées à des enjeux immédiats ou d'actualité. Ce ne sont pas des catégories étanches d'activités, mais il est utile et nécessaire de les distinguer.

Quant aux formes d'activités éducatives de la Ligue, elles couvrent aussi un large spectre : campagnes d'information et de sensibilisation sur des enjeux d'actualité; publication de dépliants, brochures ou livres, dossiers dans le Bulletin; conférences publiques, colloques et séminaires; sessions de formation; production et diffusion de documents pédagogiques; participation à des émissions de radio et de télévision; activités artistiques et culturelles à l'occasion, etc.

Les thématiques principales ont été : la Déclaration universelle et le système international de protection des droits; les droits économiques, sociaux et culturels, les Chartes canadienne et québécoise, l'intégration continentale et la protection des droits dans les Amériques, la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la liberté d'expression et le droit de manifester, les mesures anti-terroristes et les libertés civiles, la situation et l'avenir des droits au Québec, au Canada et dans le monde.

4- Beaucoup de nos activités éducatives sont réalisées avec nos propres moyens, sur nos propres bases, mais nous misons aussi régulièrement sur la collaboration avec divers organismes et regroupements sociaux, dans divers cadres (Concertation « Comprendre et Agir », Collectif sur la surveillance électronique, etc.), des organismes publics (la Commission des droits du Québec en particulier) et universitaires (Faculté de Science Politique et de Droit, Services aux collectivités, de l'UQAM; Programme de recherche sur la discrimination et le racisme de l'Université de Montréal et, maintenant, l'Observatoire international des discriminations et du racisme), de façon plus ou moins ponctuelle. Une entente établie dans la dernière année avec le Service aux collectivités de l'UQAM permettant l'accès à des fonds et à des personnes-ressources en milieu universitaire pour la réalisation d'un programme de formation lié à une « recherche-action » (la production du rapport alternatif sur les DESC) s'échelonnant sur deux ans, est un précédent positif majeur pour la Ligue.

Le développement de partenariats est très important pour la réalisation de la mission de la Ligue, dans le domaine de l'éducation aux droits comme dans les autres champs d'intervention. Il permet d'élargir la portée de notre action et aussi d'avoir accès à des expertises et compétences précieuses à plus d'un titre.

Pour la réalisation de ces activités d'éducation, la Ligue a pu compter aussi sur une association continue avec la Fondation Léo Cormier pour l'éducation aux droits. Elle a bénéficié de programmes de

subventions gouvernementaux, notamment le Programme de soutien à l'éducation populaire autonome du MEQ, les programmes du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, le Programme de soutien à la participation civique du MRCI, et le Programme des droits humains de Patrimoine Canada.

5- Plusieurs de nos activités d'éducation s'adressent à la population en général mais beaucoup ciblent particulièrement les « mouvements sociaux », qu'il s'agisse de campagnes d'information et de sensibilisation appelant à l'action ou d'activités de formation visant davantage à l'appropriation du cadre normatif des droits. Nous visons ainsi à mobiliser les « forces vives » et à amener ces mouvements et les personnes qui y sont actives à agir comme « multiplicateurs » et relais de notre action. Nous sommes persuadés de la valeur de cette approche, qui tient aussi compte de nos ressources limitées.

Par ailleurs, depuis quelques années, les sections régionales de la Ligue ciblent particulièrement le milieu scolaire et les organismes jeunesse, à travers des tournées d'information et de sensibilisation aux droits axées sur les préoccupations des jeunes.

6- Nous croyons que les activités d'éducation de la Ligue ont contribué de façon importante à certaines avancées sur divers plans: connaissance de la DUDH et compréhension du cadre normatif des droits et libertés, qu'il s'agisse des grands instruments internationaux ou nationaux, dans une partie des « mouvements sociaux »; développement d'un courant, surtout dans les milieux communautaires, qui pose de plus en plus les enjeux socio-économiques en termes de droits économiques, sociaux et qui voit dans le Pacte international relatif aux DESC un levier d'action; compréhension de certaines grandes problématiques actuelles et mobilisation autour de leurs enjeux; relance des préoccupations concernant la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans certains milieux communautaires.

Bien sûr, ces avancées sont relatives, et d'autres organismes y ont aussi contribué. Il reste beaucoup à faire, dans beaucoup de milieux, comme, entre autres, un sondage Léger et Léger réalisé en 2002 le montre de façon éloquent: plus de 50% des Québécois et Canadiens ne peuvent nommer l'un ou l'autre des droits garantis par la Charte canadienne.

7- La principale difficulté rencontrée par la Ligue dans ses activités d'éducation, c'est notre incapacité à assurer la continuité et la stabilité des activités de formation qui visent à développer la maîtrise du cadre normatif des droits. La Ligue a offert pendant quelques années un ensemble de sessions thématiques couvrant les grands instruments et mécanismes internationaux et nationaux et quelques grandes problématiques contemporaines.

Nous avons aussi produit des documents pédagogiques sur ces sujets. Nous avons, à deux reprises, en 1998 et en 2000, organisé des sessions intensives de « formation de formateurs » et cherché pour un temps à développer un réseau national de formateurs et formatrices. Mais la réalité de nos ressources disponibles nous a assez rapidement rattrapé: pour continuer à développer ces activités, de façon systématique, il aurait fallu restreindre considérablement notre intervention sur les grands enjeux conjoncturels qui nous apparaissaient prioritaires. Cela était impensable.

L'entente avec le Service aux collectivités de l'UQÀM, qui nous permet d'offrir un programme de formation systématique sur les DESC sur deux ans, nous permet de pallier partiellement et temporairement à la faiblesse de nos propres ressources pour assurer une formation de base sur le cadre normatif des droits et libertés.

Mais nous voulons trouver une solution à plus long terme permettant d'offrir de façon plus complète et permanente cette formation aux militant/e/s des organismes de défense des droits et des « mouvements sociaux », qui sont de plus en plus nombreux, croyons-nous, à vouloir se donner une telle formation.

Nous souhaiterions ainsi pouvoir examiner avec nos partenaires dans la réalisation du Séminaire d'aujourd'hui la possibilité de mettre en commun nos efforts et des ressources pour organiser conjointement, de façon annuelle, une session de formation de base sur les grands instruments et mécanismes internationaux et les grandes problématiques contemporaines de droits et libertés pour les

militants des organismes de droits et des « mouvements sociaux » d'ici. Nous pensons qu'une telle concertation permettrait aussi d'obtenir d'autres collaborations, notamment en milieu universitaire.

8- Une autre de nos difficultés consiste en la faiblesse de notre « instrumentation pédagogique », c'est à dire notre maîtrise insuffisante des connaissances, méthodes et outils pédagogiques. Ces insuffisances sont liées à notre spécialisation limitée, au roulement parmi les responsables et une formation trop souvent empirique. Dans nos sessions de formation de « formateurs et formatrices », nous avons fait appel au Service d'éducation de la Commission des droits pour, à tout le moins, soulever la question des méthodes et outils pédagogiques. Mais nous avons besoin de bien plus pour améliorer notre compétence sur ce plan.

9- Même si cela n'a pas toujours été vraiment conscient, les activités d'éducation de la Ligue, depuis le milieu des années 90, se sont inscrites largement dans les objectifs généraux de la Décennie des Nations-Unies pour l'éducation aux droits : établir des partenariats et promouvoir une culture universelle des droits par l'éducation, la formation et l'information dans le domaine des droits; créer et renforcer des programmes et des capacités pour l'éducation aux droits à tous les niveaux, international aussi bien que national et local; évaluer les besoins; élaborer du matériel pédagogique; diffuser dans le monde entier la DUDH.

10- Nous regrettons cependant de ne pas avoir saisi l'occasion de la Décennie pour travailler à développer, comme les objectifs de celle-ci le visaient, une concertation soutenue de tous les « organes » de la société pour l'avancement de l'éducation aux droits. À vrai dire, aucun « organe » de la société ne semble vraiment avoir repris à son compte cette perspective de la Décennie, ni au Québec, ni au Canada (ni dans beaucoup de pays, semble-t-il), bien que la Décennie ait été lancée à Montréal, en 1994, en grandes pompes, par un grand colloque international sur l'éducation aux droits organisée par l'UNESCO.

En fait, s'il y a eu beaucoup d'activités d'éducation aux droits, il y a, par contre, peu de réflexion collective et d'échanges sur l'éducation aux droits au Québec depuis près d'une vingtaine d'années. Il faut remonter, en effet, à 1986 pour trouver, avant le Séminaire d'aujourd'hui, un forum consacré spécifiquement à l'éducation aux droits. Il s'agissait alors d'une grande conférence sur l'éducation aux droits en milieu scolaire, « Les droits, ça s'apprend », organisée par la Commission des droits du Québec.

Il y a sûrement le besoin de plus de réflexion et de plus de concertation entre les organismes préoccupés de l'éducation aux droits si nous voulons assurer que les objectifs de la Décennie, malgré sa fin, soient poursuivis et le soient avec un certain élan. Quant à l'importance de l'éducation aux droits, nous sommes ici aujourd'hui parce que nous en sommes convaincus. Mais il est toujours bon de rappeler ce qu'en disait Mary Robinson à mi-parcours de la Décennie : « *Une protection universelle et véritable des droits ne peut être assurée que si les individus réclament en permanence et de façon claire la protection des droits fondamentaux : ce n'est que si l'on connaît et l'on défend ses droits qu'on peut les exercer. C'est pourquoi l'éducation dans le domaine des droits représente un moyen essentiel de prévenir à long terme les violations des droits fondamentaux et un investissement important dans l'avenir pour bâtir une société juste où tous les droits de tous les individus sont reconnus et respectés* ».

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Claude Apollon, coordonnateur section Estrie de la Ligue des droits et libertés

Adresse : 187, rue Laurier, bureau 313, Sherbrooke (Qc) J1H 4Z4

Téléphone : (819) 346-7373

Télécopieur : (819) 566-2664

Courriel : liguedesdroitsetlibertes@hotmail.com

La Ligue des droits et libertés a trois sections régionales, qui sont situées en Estrie, dans la région de la Capitale nationale et au Saguenay. La section estrienne existe depuis 1978, celle de Québec depuis 1994 et celle du Saguenay depuis 1987.

Depuis quelques années, nous constatons que les mécanismes de mondialisation menacent de plus en plus nos acquis en matière de libertés et de structures sociales. Il devient impératif de faire rayonner l'esprit des libertés et droits fondamentaux dans notre entourage et dans nos actions tant individuelles que collectives.

Tout cela se déroule malgré la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les Pactes de 1966. Dans le cadre de leur plan d'action respectif, les sections régionales de Québec et de l'Estrie ont pris l'initiative de créer une tournée de conscientisation aux libertés fondamentales destinée aux jeunes, dans les écoles, les maisons de jeunes et les organismes oeuvrant dans le secteur communautaire. Le but est d'augmenter le respect des droits individuels, collectifs et démocratiques des citoyens par l'éducation et la sensibilisation.

Toute personne au Québec a droit d'être traitée en pleine égalité. Par conséquent, ce droit entraîne des devoirs et des responsabilités pour chaque citoyen. Nous pensons qu'une conscientisation de la population aux droits et libertés de la personne fera en sorte de développer la tolérance et le respect des autres. En Estrie, depuis cinq ans, nous rencontrons 1 500 jeunes par année lors de notre tournée d'éducation aux droits, où nous avons le privilège d'échanger, d'intervenir et de participer à leur éducation civique. Tout cela est possible grâce au programme de participation civique du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI).

Depuis les 5 dernières années, plusieurs thèmes ont été présentés, notamment : l'islamophobie, le *bullying*, l'homophobie, les mécanismes d'exclusion, les droits judiciaires, la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en plus d'une évaluation de la formation et un questionnaire anonyme sur la discrimination. L'éducation civique selon nous se doit d'être une matière où les élèves s'impliquent, échangent et surtout ne se sentent pas jugés. Il faut en arriver à solliciter l'élève pour participer à la construction de son savoir et de ses comportements civiques de pratique active de la solidarité. À chaque année, le visage de la tournée prend une forme différente : des mises en situation du quotidien des jeunes, de l'improvisation avec thème, des débats menant à une prise de conscience de nos comportements et des conséquences que cela génère.

La section de Québec a développé au cours des dernières années plusieurs activités d'éducation touchant directement les jeunes de leur région. En 1998, afin de souligner le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la section de Québec organise deux activités majeures d'éducation auprès des jeunes. Pour les enfants d'âge primaire, la Ligue a visité 60 écoles de la région avec une trousse pédagogique leur expliquant les droits contenus dans la Déclaration.

Par la suite, un concours de dessins a été organisé sur ces droits. Environ 1600 élèves du secondaire ont eux aussi été visité par la Ligue pour une formation sur la Déclaration.

La même année, la section crée le comité *Les jeunes et la police*. Ce comité a pour mission de constituer des ateliers pour les jeunes du secondaire sur leurs droits et responsabilités. Le premier atelier a lieu au musée de la civilisation ; environ 60 jeunes sont présents. L'atelier porte sur le taxage. Par la suite, plus de 2 000 adolescent-es seront visités dans les écoles secondaires sur ce phénomène. À partir de 2001-2002, ces ateliers portent sur les droits et devoirs des jeunes et des autorités en cas de perquisition, de saisie ou de fouille en milieu scolaire par des policiers.

La défense des droits et libertés ne va pas de soi, particulièrement auprès des jeunes qui sont souvent tributaires d'un vécu de pauvreté, d'exclusion sociale, de violence qui porte les germes de problèmes sociaux que nul ne peut ignorer. Le taux élevé de suicide chez les jeunes, le décrochage scolaire, sont des facteurs qui démontrent la détresse de notre jeunesse. Une intervention au moment où ces jeunes sont à déterminer leur identité et des comportements qui la définissent s'avère, de notre point de vue, essentielle.

Dans une mosaïque où le pouvoir est gouverné, contrôlé par les diktats économiques, et où les individus sont soumis à l'immense portefeuille planétaire, la souffrance humaine n'a jamais tant réclamé un pacifisme social et une éducation aux droits et libertés fondamentaux.

Cependant, des lacunes, plus particulièrement au niveau de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, font en sorte que la lutte pour un accès rapide et compréhensif du système à l'égard des personnes est toujours à recommencer. La population est en droit d'avoir accès à une justice équitable, rapide et humaine. La ligue des droits et libertés assure la transmission des valeurs liées à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec auprès des jeunes. On tente d'aider les jeunes à vaincre certaines appréhensions en leur exposant l'indissociabilité entre libertés, droits et devoirs.

L'éducation aux jeunes est essentielle. Ils sont réceptifs et à l'âge de se former une opinion et un esprit critique. Ils sont très mal informés de leurs droits et de leurs responsabilités, croyant souvent les rumeurs entendues dans la cour d'école, les légendes urbaines, ce qui est véhiculé dans les médias, et plus particulièrement dans les films. De plus, les adolescents d'aujourd'hui seront les adultes de demain, ils forment la société en devenir, il est donc impératif d'assurer à ces jeunes une éducation à la citoyenneté et de s'assurer qu'ils comprennent et retiennent leurs droits et responsabilités.

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

**Intervention de Nicole Pothier, directrice, Direction de l'éducation et de la coopération,
Commission des droits de la personne et des droits de la personne**

Adresse : 360, rue Saint-Jacques 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Téléphone : (514) 873-5146
Téléphone sans frais : 1 800 361-6477
Télécopieur : (514) 873-6032
Site Internet : www.cdpedj.qc.ca

Éducation aux droits et libertés : à la fin d'une décennie, quel portrait dessiner ?*

* Ce texte reprend des extraits du document *L'éducation aux droits, le lien du cœur et de l'esprit*, préparé en décembre 2000, par Maryse Alcindor et l'intervenante.

Introduction

« La qualité la plus importante dont une personne a besoin pour apporter sa contribution au monde extérieur est sa capacité à ne pas se conformer; c'est sa capacité à poser des questions de fond sur ce qui paraît ordinaire ou normal dans notre environnement; et c'est surtout sa capacité à prendre des risques. Cela signifie également que nous devons lutter contre la paresse et la tendance que nous avons acquise en société de nous conformer docilement à la règle. Nous devrions tous, selon l'idéal démocratique, nous sentir un peu rebelles »

Federico Mayor¹, ancien directeur général de l'UNESCO

Nous sentir un peu rebelles... Voilà notre point de départ pour parler de l'éducation aux droits et libertés. En effet, l'éducation aux droits réfère au changement. Changement au triple plan des individus, des collectivités et des institutions. Changement aussi dans le partage et l'exercice du pouvoir. Changement dans notre vision du monde, changement de nature systémique et global.

Parler de l'éducation aux droits et libertés pour en dresser un bilan à la fin de la Décennie sur l'éducation aux droits décrétée par les Nations Unies, pose une première difficulté. Comment mesurer l'impact de nos interventions éducatives ? Comment relier un changement observé dans la société avec une ou plusieurs interventions quand, pour reprendre les termes d'Edgar Morin², nous nous situons dans un environnement où les réalités sont de plus en plus « globales, multidimensionnelles et complexes » ?

Nous tenterons plutôt de répondre à la question suivante : qu'avons-nous fait durant la Décennie sur l'éducation aux droits ? Quelles ont été nos interventions marquantes et – pourquoi pas – nos succès dans différentes sphères de la vie en société, sans pour autant établir une causalité entre les événements ? Quelles sont aussi les lacunes observées, les limites rencontrées ? Mais d'abord, disons quelques mots de l'éducation aux droits.

¹ *La nouvelle page*, Éditions du Rocher/Éditions UNESCO, 1995, p.52-53

² *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Éditions du Seuil, 2000, p.36

Éducation aux droits, la filiation historique

La *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec s'inspire de l'ensemble des instruments internationaux et particulièrement de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. De la même manière, l'éducation aux droits a été définie et s'est développée dans un cadre balisé lors de différentes conférences internationales tenues sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou de ses organes.

Vingt ans après l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, à la Conférence internationale des droits de l'homme, tenue à Téhéran en 1968, tous les États signataires ont été invités à faire en sorte que « tous les moyens d'enseignement » soient mis en œuvre pour que la jeunesse grandisse et s'épanouisse dans le respect de la dignité humaine et de l'égalité des droits. À la base de cet enseignement, information objective et libre discussion étaient prescrits.

Cette même année, l'Assemblée générale des Nations Unies demandait à ses membres d'introduire ou d'encourager, selon le système scolaire de chaque état, les principes proclamés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Depuis, cette demande ou exhortation s'est faite récurrente, pour culminer dans un plan d'action adopté à Vienne en 1993 lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Rappelons auparavant les dates de congrès organisés par l'UNESCO, qui avaient pour objet l'éducation aux droits :

- 1978, Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme, Vienne;
- 1987, Congrès international sur l'enseignement, l'information et la documentation en matière de droits de l'homme, Malte;
- 1993, Congrès international sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, Montréal.

À cette dernière occasion a été proposé et adopté un plan d'action mondial d'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie, repris lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à Vienne en juin 1993. Outre les évaluations d'étapes prévues, le plan s'étale sur une décennie au terme de laquelle des activités et programmes pourraient, après examen des résultats, être planifiés pour le début du prochain millénaire.

Il faut noter que la Commission des droits de la personne a été présente aux deux dernières conférences. Lors de la rencontre de Montréal, l'apport de la Commission a été requis en expertise à une réunion préparatoire tenue à Paris, en mai 1992. Les interventions de la Commission ont notamment permis que la notion d'enseignement aux droits de l'homme soit changée en « éducation aux droits de l'homme et à la démocratie », plus complète et plus juste, eu égard aux besoins et à la pratique.

Nous sommes actuellement à la fin de la Décennie du plan d'action mondial d'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (1995 – 2004).

Les objectifs de l'éducation aux droits

Les Lignes directrices adoptées par le Congrès international sur l'éducation aux droits à Vienne en 1978, précisent que l'éducation aux droits de la personne et l'enseignement aux droits de la personne doivent viser à :

- « - encourager les attitudes de tolérance, de respect et de solidarité inhérentes aux droits de la personne;
- offrir des connaissances sur les droits de la personne, dans ses dimensions et niveaux national et international et sur les institutions établies pour leur mise en application;
- développer chez les personnes la conscience des façons et des moyens par lesquels les droits de la personne peuvent se traduire en réalités sociales et politiques aux niveaux national et international. »

En application de ces lignes directrices, nous formulons trois objectifs de l'éducation aux droits :

1. Éduquer aux droits, c'est d'abord **conscientiser** et permettre l'émergence d'une conscience sociale centrée sur l'identification des inégalités et la volonté de les faire disparaître. Ce premier objectif d'ordre cognitif renvoie aux connaissances suivantes : l'histoire des luttes pour la conquête des droits et libertés, la connaissance des documents juridiques existants, des institutions et des mécanismes de protection, la conscience des exactions persistantes.
2. Éduquer aux droits, c'est ensuite **responsabiliser**. Être responsable, c'est prévoir et assumer les conséquences de ses gestes. Il ne peut y avoir de droits sans obligations. Car les droits des uns définissent les obligations des autres. Et vice-versa. Ce principe de réciprocité entraîne forcément des attitudes fondées sur la solidarité, la coopération et le partage. Cet objectif socio-affectif appelle à la lutte contre les préjugés et le développement de sentiments de compassion et d'indignation.
3. Éduquer aux droits, c'est finalement **viser à transformer le monde**, via le réaménagement des rapports sociaux entre les individus et le changement de schèmes intellectuels sous jacents.

Cet objectif comportemental devient l'aboutissement des deux autres : croisement de la socialisation et des aspirations personnelles façonnées par la connaissance et l'édification d'un système de valeurs.

Comment ces objectifs de l'éducation aux droits s'incarnent-ils dans la pratique quotidienne ? Avant de voir les différentes stratégies utilisées au cours des années, il peut être intéressant de constater l'évolution du mandat attestée par les documents appuyant les décisions de gestion et l'allocation des ressources humaines, à la Commission de 1975 à 2000.

Car, il faut le dire d'emblée, l'éducation aux droits a toujours été une composante du travail de la Commission des droits de la personne, devenue depuis 1995, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

L'éducation aux droits à la CDPDJ pendant les 25 dernières années : priorité institutionnelle et allocation de ressources

En mars 1976, le plan initial d'organisation et de développement de la Commission des droits de la personne, s'appuyant sur une des premières résolutions de l'Assemblée des commissaires décidait de « *pondérer la distribution des investissements, ressources et priorités de la Commission en fonction des services retenus (Accueil et Communications, Éducation, Recherche, Enquête, Secrétariat) de telle sorte que les cinq services se mettent à l'œuvre ensemble, dès le départ...* »

Le plan d'organisation poursuivait :

« On ne saurait considérer aucun de ces quatre services (le Secrétariat en étant exclu) comme un service de soutien par rapport à l'un ou l'autre d'entre eux qui serait prédominant. Ceci est d'une extrême importance, pour rendre compte des fondements et de la dimension de la Loi québécoise...

L'organisation de la Commission... permet également d'atteindre l'un des objectifs majeurs de la Loi 50 qui est d'agir autant au niveau des causes de ce qui peut porter atteinte aux droits et à leur exercice, qu'au niveau des effets » (Les soulignés sont de nous), p. 26

Plus loin, la présentation du service d'éducation commençait ainsi :

« La loi est très claire. La tâche d'éducation de la Commission est prioritaire » (Les soulignés sont de nous)

Conséquente avec son discours, la Commission allouait alors sensiblement le même nombre d'employés à ces différents services. En 1976, la direction de l'éducation comptait 6 employés sur un total de 35 à la Commission. L'importance reconnue à l'éducation continue les années subséquentes.

Dès 1978, la direction de l'éducation, la direction des enquêtes et la direction de l'accueil et des communications ont le même nombre d'employés. L'écart va cependant se creuser au détriment de la direction de l'éducation, à partir du milieu des années 80.

En 1997, dans le cadre de la restructuration, le nombre des effectifs professionnels alloués à la direction de l'éducation et de la coopération passe de 11 à 8 alors que le personnel de la Commission oscille autour de 130 postes. C'est encore la situation en 2004.

La mise en place des stratégies d'éducation aux droits

L'éducation aux droits requiert une démarche planifiée vers le changement. Pour ce faire, plusieurs éléments doivent se conjuguer. La description que nous donnons est séquentielle mais, dans les faits, ces éléments interagissent simultanément.

1. Lire la problématique spécifique

Au départ d'une intervention éducative, nous retrouvons une problématique spécifique mettant en cause l'un ou l'autre droit contenu dans la Charte. Le premier aspect de l'intervention éducative consiste donc à se demander « ce que signifient les droits et libertés, ou certains droits et libertés, en fonction de situations spécifiques », ou dit autrement : quelles sont les implications de la *Charte des droits et libertés* dans telle situation? Quels sont les changements à promouvoir ? Quelles sont les situations à renforcer ?

Les intervenants, les groupes, les associations documentent notre analyse de la situation en fournissant des faits, des informations. Les enquêtes menées à la Commission, les décisions rendues par les tribunaux, les avis de la recherche fournissent aussi des données pertinentes dans cette lecture de la problématique.

2. Nommer le changement et les conditions du changement

Il nous faut ensuite nommer le changement souhaité et trouver les moyens appropriés pour rejoindre les personnes concernées.

Fréquemment, les changements souhaités vont s'articuler à différents niveaux : individuel certes, mais aussi au niveau des pratiques institutionnelles, des règlements, des lois, pouvant déboucher sur une remise en question d'aspects importants de notre vie en société et des rapports de pouvoir.

L'intervention éducative doit proposer des connaissances pertinentes, mais aussi susciter l'engagement, la conviction. Relier le cœur et l'esprit.

La connaissance sans l'engagement n'est guère porteuse de changements. Les changements requis à une situation donnée peuvent être de nature systémique, mais l'inspiration part de personnes engagées. L'histoire des droits et libertés n'est-elle pas un parcours de lutttes et d'espoir renouvelé, comme nous le rappelle un sage de notre époque :

« Nulle force humaine n'est en mesure de stopper l'aspiration de l'homme à la liberté, à la démocratie, à la justice. » Dalai Lama

3. Choisir les moyens d'intervention

La troisième étape vise à choisir les moyens d'intervention, en précisant les objectifs et les résultats attendus. Les moyens retenus puisent parmi un éventail possible; plusieurs peuvent être utilisés à des moments différents de l'intervention éducative. La durée de l'intervention varie, passant de quelques mois à quelques années. Une phase de sensibilisation est parfois requise pour préparer une intervention plus structurée.

Voici un aperçu de nos moyens d'intervention :

- Préparation et animation d'atelier ou de sessions de sensibilisation (durée : 2-3 heures)
- Préparation et animation de sessions de formation (durée : 1,2 ou 3 jours)
- Production d'outils pédagogiques et andragogiques variés et de guides de formation

- Coopération avec des groupes sociaux ou communautaires autour de projets spécifiques soit comme personnes ressources ponctuelles ou permanentes, soit comme participants, soit comme partenaires, soit enfin comme animateurs (trices) ou coordonnateurs (trices)
- Organisation de journées d'activités thématiques ou d'événements spéciaux tels que forum, colloque, conférence
- Concertation et conciliation communautaire
- Personne ressource pour l'élaboration et le suivi de politiques de gestion
- Rédaction d'avis, de mémoire (en collaboration)

Des exemples nombreux peuvent illustrer chaque type d'activité. Nous en choisisons seulement quelques uns.

Quelques moyens d'action couramment utilisés : un regard sur les dix dernières années

Les ateliers et sessions de formation

Un volet important de nos interventions, ce sont les sessions ou ateliers de formation, dont la forme, le contenu et la durée varient. Ainsi pour l'année en cours, près de 30 thèmes de sessions sont proposés, regroupés sous 5 catégories : travail (6), éducation (10), milieu communautaire (13), protection de la jeunesse (6) et personnes âgées (1). Un même thème peut cependant se retrouver sous deux catégories. Par exemple, la session sur le racisme se retrouve à la fois pour les milieux d'éducation et communautaire.

Le nombre de sessions données par les agents (tes) d'éducation augmente depuis plusieurs années et nous devons, de plus en plus, répondre aux demandes avec un délai croissant.

- 1999 : 269 sessions
- 2000 : 294 sessions
- 2001 : 320 sessions
- 2002 : 361 sessions

Une session de formation peut durer une journée, quelques journées ou plusieurs journées réparties sur plusieurs semaines ou plusieurs mois.

Les sessions en milieu scolaire

Un moment important dans le développement des sessions en milieu scolaire a été la tenue en février 1986 d'une conférence sur l'éducation aux droits en milieu scolaire, intitulée « Les droits ça s'apprend » qui a permis entre autres choses, de recueillir les besoins et les attentes des personnes travaillant en milieu scolaire. Les participants, près de 500 personnes, ont alors clairement et fermement demandé à la Commission de développer des programmes de formation.

Par la suite, nous avons envoyé un questionnaire aux participants les invitant à préciser les modalités et les contenus de la formation. Ce fut le point de départ des offres de services envoyées annuellement dans toutes les écoles et réajustées en fonction des besoins nouveaux pressentis.

Ce fut aussi une excellente occasion de consolider notre cadre conceptuel pour l'éducation aux droits en milieu scolaire. La figure présentée à l'Annexe 1 résume ces différents aspects. Nous les avons regroupés sous 5 catégories.

- Connaissance de la Charte, des lois et règlements pertinents. Cette connaissance inclut les droits et libertés et les droits de l'enfant;
- Organisation scolaire caractérisant « l'école démocratique » et comprenant, entre autres :
 - le projet éducatif et l'élaboration d'une charte des droits et des responsabilités
 - l'élaboration des règles de vie ou code de vie
 - la vie associative et le rôle de l'association étudiante
 - les modes d'exercice de l'autorité
 - les modes de résolution des conflits par la médiation, la négociation, le compromis et le partage
 - la lutte à la discrimination et au harcèlement
- Enseignement des droits :

- approches pédagogiques basées sur la coopération
- activités pédagogiques et matériel pédagogique
- Formation et perfectionnement des enseignants :
 - connaissances pertinentes
 - attitudes
 - habiletés
- Implication de groupes (ex. associations de parents) et d'ONG (ex. Amnistie internationale)

Notre approche favorise la participation et le travail en équipe. Nous partons de mises en situation, d'études de cas près des réalités vécues à l'école, de questionnaires, de jeux, de vidéo, de jeux de rôle, de théâtre forum, mais aussi d'exposés et de discussions.

L'évaluation de ces sessions se fait surtout en vérifiant, auprès des milieux rejoints, les changements apportés, les projets initiés. L'information de « bouche à oreille » nous donne aussi une mesure de l'impact de notre intervention : quand une session génère plusieurs nouvelles demandes, c'est qu'elle est pertinente.

Une évaluation de la journée se fait après chaque rencontre, mais elle mesure davantage la satisfaction et l'utilité de la rencontre.

Les sessions en milieu de travail

Les sessions offertes en milieu de travail ont suivi un cheminement un peu différent. Elles ont été développées en réponse aux questions soulevées par les employeurs et les travailleurs, surtout syndiqués, quant à l'application des droits et libertés en milieu de travail. Les sessions proposées s'appuient souvent sur un avis de la Commission ou un jugement rendu suite à une enquête.

Un modèle conceptuel a aussi été développé permettant de toujours situer une question particulière dans l'ensemble des dimensions de l'application de la Charte en milieu de travail. La notion de cohérence entre l'ensemble des actions menées, des politiques et des procédures à différents niveaux de la gestion des ressources humaines est primordiale. C'est ce que démontre la figure présentée à l'Annexe 2.

La culture d'une entreprise ou d'une organisation s'exprime sous 6 composantes toutes pertinentes si nous voulons changer cette culture dans le sens d'un plus grand respect des droits et libertés :

- Les conditions de travail : santé, sécurité et responsabilité sociale des organisations
- L'administration générale des ressources humaines :
 - politiques, procédures et règlements
 - avantages sociaux
- La planification des emplois et la rémunération
 - analyse, définition, description, exigences
 - évaluation, classification, comparaison
- La dotation des ressources humaines : le recrutement, la sélection, l'embauche
- La planification et le développement des ressources humaines : formation, promotion, transfert, mutation, suspension, mise à pied, renvoi
- Les relations de travail
 - liberté d'association, convention collective
 - sécurité d'emploi, probation

L'approche retenue pour les sessions en milieu de travail est semblable à celle décrite plus haut: études de cas, mises en situation, questionnaires, exposés et discussions. L'évaluation se fait aussi de la même manière.

Les sessions en milieu communautaire

Les sessions en milieu communautaire sont aussi proposées à l'intérieur d'une offre de service produite depuis quelques années. L'objectif principal de ces sessions est d'accroître la capacité des groupes à

« prendre leur place », à défendre leur point de vue et à renforcer la société civile comme actrice majeure de la démocratie plurielle contemporaine. C'est le sens des notions d'« empowerment » et d'« advocacy » difficiles à traduire en français.

Les groupes visés sont variés et certains d'entre eux ont moins accès à nos services. Ce sont, par exemple, chômeurs et assistés sociaux, personnes en alphabétisation, personnes immigrantes en voie de francisation, femmes immigrantes, travailleuses domestiques, groupes d'entraide en santé mentale, jeunes femmes mono-parentales.

Mais nous rejoignons aussi des associations des communautés ethniques, des personnes handicapées, des groupes d'éducation populaire, des centres communautaires, des groupes communautaires dont le mandat spécifique vise l'intégration socio-professionnelle, des comités logement, des comités de défense des gais, lesbiennes et bisexuels, etc.

Des projets définis et menés en collaboration avec ces groupes caractérisent souvent nos interventions qui augmentent au fil des ans et se diversifient.

Un plan de formation et de coopération a été proposé au Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Ce plan vise à développer une véritable culture des droits dans les organismes communautaires par une meilleure connaissance et une appropriation des grands documents internationaux, nationaux et provinciaux et par le respect des obligations et des responsabilités qui incombent à ces organismes comme employeurs.

Populations cibles : jeunes, personnes handicapées, personnes âgées, autochtones

Dans le cadre de nos interventions, certains groupes de personnes sont particulièrement visés. Ils se retrouvent dans les secteurs que nous desservons, mais —pour une période déterminée ou de façon plus permanente— nous leur accordons une attention particulière.

Jeunes

La fusion en 1995 de la Commission de protection des droits de la jeunesse à la Commission des droits de la personne a ajouté un nouveau champ d'intervention, celui de la protection de la jeunesse. Ainsi une offre de services présentant la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi de justice pénale pour adolescents* fut élaborée et offerte dans le réseau de la protection de la jeunesse, des maisons de jeunes et plus récemment, dans les centres de la petite enfance. Nos interventions rejoignent les intervenants (tes), les éducateurs (trices), les jeunes.

Personnes handicapées

Les personnes handicapées, particulièrement sous l'angle de l'intégration scolaire, nous sollicitent annuellement pour différentes actions dont l'accompagnement de parents auprès de la commission scolaire, l'animation d'ateliers de formation en milieu scolaire ou auprès de groupes de défense des personnes handicapées et la participation à des groupes de travail, des colloques, des conférences.

Personnes âgées

Des audiences publiques sur l'exploitation des personnes âgées, organisées par la Commission en 2000, ont marqué le point de départ de sessions de formation et d'un module de formation sur le site Internet de la Commission. Cette session est maintenant disponible pour les personnes âgées mais aussi pour les intervenants (tes) appelés à travailler avec les personnes âgées.

Un rapport contenant plusieurs recommandations avait été produit dans le cadre des audiences publiques et un comité de suivi poursuit actuellement l'étude des recommandations afin d'évaluer les changements réalisés et le travail à poursuivre. Ce travail est le fruit de la collaboration de différentes directions de la Commission (enquêtes, contentieux, recherche, communications et éducation-coopération). Mentionnons que les recommandations s'adressaient aussi à différents organismes et ministères.

Autochtones

Depuis 5 ans, un projet *La rencontre Québécois Autochtones* est proposé au milieu scolaire. Des journées d'activités et de rencontres sous un shaputuan³ sont organisées en coopération avec l'Institut éducatif et culturel montagnais. Trois ou quatre journées consécutives d'activités diverses développent une meilleure connaissance de plusieurs aspects de la vie et de la culture amérindienne : repas, musique, contes, activités ludiques, camp de nuit sous le shaputuan... un éventail d'activités pour voir de l'intérieur « avec les yeux du cœur » ce que signifie être amérindien. « *Avant de juger l'indien, chaussez ses mocassins* » a dit Félix Leclerc.

La production d'outils pédagogiques et andragogiques

La production d'outils pédagogiques et andragogiques a été et demeure un moyen important d'éducation, notamment parce qu'elle prolonge nos interventions, nous permet de rejoindre davantage de personnes et nous aide à conceptualiser ce que nous développons parfois intuitivement.

La variété des productions s'est accrue depuis quelques années. Traditionnellement, nous avons développé :

- des cahiers d'activités pédagogiques à l'intention des jeunes et des professeurs des écoles primaires, secondaires et des cégeps,
- de nombreux documents d'accompagnement aux sessions de formation offertes dans des offres de services envoyées annuellement en milieu scolaire, travail et communautaire,
- des exemples de politiques types pour contrer le harcèlement discriminatoire.

Nous avons, ces dernières années, diversifié nos productions en y ajoutant :

- des productions ludiques : un jeu de cartes avec des personnages colorés, un jeu de type « serpent et échelle » pour parcourir le chemin des droits et libertés, fait d'avancées et de reculs, au plan international et national.
- une exposition présentée à l'Assemblée nationale du Québec pour souligner les 25 ans de la Charte, a utilisé les personnages du jeu de cartes;
- un livre *Ti-Pinge* accompagné d'un CD a été produit pour souligner le 10^e anniversaire de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant*, en 1999;
- des outils pédagogiques sur Internet tels que Infodroits qui répertorie des sites francophones sur les droits de la personne, la liste de discussion les trois D pour « Droits, démocratie et didactique », ainsi qu'un module de formation interactif à l'intention des personnes âgées *À tout âge des droits et libertés*;
- une trousse complète de formation, comprenant document d'information, cahier d'activités pédagogiques, affiches, jeu et dépliant, produite en 1998 à l'occasion du 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* dans le cadre d'un projet spécial qui a permis d'offrir 108 sessions de formation partout au Québec, en l'espace de quelques mois. La trousse était utilisée par les neuf formateurs (trices) recrutés pour ce projet spécifique;
- un livre *Mythes et réalités des peuples autochtones* vient d'être publié et sa diffusion suscite beaucoup d'intérêt. Une première impression de 15,000 exemplaires a rapidement été distribuée, dans les milieux scolaires notamment, grâce à la participation financière et la collaboration de la Coordonation des affaires autochtones de ministère de l'Éducation du Québec ainsi que des Affaires indiennes et du Nord Canada. Une seconde impression du livre permettra de poursuivre une diffusion « grand public ».

Les documents pédagogiques et andragogiques proposent des mises en situation, des jeux questionnaires, des mots croisés permettant de transmettre une information, en invitant les personnes à interagir et aussi — pourquoi pas — à s'amuser.

La dimension plus artistique, plus sensible, plus attrayante de nos productions a aussi été améliorée, en collaboration avec la direction des communications, pour justement rejoindre l'esprit mais aussi le cœur, les sens... la beauté.

³ Un shaputuan est une grande tente permettant le rassemblement des chasseurs nomades.

La coopération, la concertation et la conciliation communautaire

À une certaine époque, l'expression « antenne émettrice et réceptrice » était utilisée pour décrire la direction de l'éducation, mettant ainsi en évidence son rôle charnière entre la Commission et ses partenaires extérieurs.

Refléter, exprimer, faire cheminer à l'intérieur de la Commission les préoccupations, les réalités, les problèmes vécus par des groupes ou des personnes et rapprocher la Commission de ces mêmes groupes et personnes, voilà une part du travail de coopération. L'autre part est de cheminer ensemble vers la transformation de la société, dans une relation de réciprocité, de partage. Les moyens concrets d'y parvenir sont nombreux. Donnons quelques exemples.

Événements spéciaux : forums, colloques, conférences, prix annuel Droits et libertés

Les événements spéciaux organisés régulièrement constituent des moments intenses qui permettent de renforcer et de partager notre analyse, de tisser des liens de partenariat, de découvrir de nouvelles problématiques, de nommer des réalités autrement occultées. Tels sont, en effet, quelques-uns des objectifs poursuivis par l'organisation d'événements spéciaux comme les forums, colloques et conférences.

Les suites à ces rencontres sont diverses, mais elles permettent toujours de faire circuler de la Commission vers les groupes et des groupes vers la Commission, une vision et une lecture de réalités actuelles. En ce sens, ces rencontres influent sur notre analyse des problématiques et nos choix d'interventions. Elles sont organisées soit à l'initiative de la Commission, soit en réponse à une demande de collaboration d'autres groupes.

La remise annuelle du Prix Droits et Libertés à une personne ou un groupe qui s'est signalé dans la défense et la promotion des droits est un moment fort de l'année et il coïncide avec la journée anniversaire de l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, le 10 décembre.

La conciliation communautaire

La conciliation communautaire entre des groupes impliqués dans un conflit est aussi utilisée comme moyen d'intervention. L'objectif de l'intervention est alors de rechercher ensemble des solutions au conflit et d'appuyer cette recherche. Le fait de ne pas être partie prenante au conflit est un atout majeur. Les rencontres fournissent aussi l'occasion de corriger certaines erreurs ou omissions et de proposer d'autres avenues. Cette démarche est difficile à décrire plus précisément parce qu'elle se déroule essentiellement en accompagnant les gens et les solutions surgissent de ces rencontres. Il peut arriver, à l'occasion, que toutes les parties soient réunies, dans le but de confronter certains points de vue dans le cadre de forum d'échanges.

Dans le contexte de la conciliation, les résultats attendus sont, bien sûr d'arrêter le conflit, mais aussi de remplacer un discours et des façons de faire. L'évaluation se fait par les résultats obtenus : escalade ou solution pacifique et transformation de la réalité. Cette évaluation n'est pas simple, puisque plusieurs acteurs sont impliqués dans ces actions. Quelle est la part de notre action?

Mais quand nous constatons, dans les mois ou les années qui suivent une intervention, un changement de discours, un changement d'attitudes et des ententes entre communautés, nous y voyons de bons indices d'une conciliation réussie.

Nous sommes, par exemple, intervenus dans des situations opposant des pêcheurs sportifs et des Autochtones dans ce qu'on a appelé la « guerre du saumon ». Notre action a consisté à travailler à calmer le climat de tensions et d'affrontement par une action directe auprès de tous les intervenants, et à participer à la recherche d'une solution acceptable de part et d'autre, en insistant sur les intérêts communs des personnes impliquées.

Une condition indispensable : avoir une longueur d'avance quant à l'information maîtrisée et rencontrer tout le monde. Le succès de cette démarche repose sur l'accord des gens face au rôle que nous pouvons jouer comme tiers indépendant.

La concertation

Travailler avec des groupes et organismes à l'avancement de dossiers et à la coordination des actions constitue un autre moyen d'intervention. Nous pouvons ou initier et animer le travail de concertation, ou participer avec d'autres dans des équipes déjà constituées.

Par exemple, un Groupe de travail sur les compétences de la Commission et du Tribunal a été mis sur pied par la Commission en juin 2002. À la suite de décisions récentes des tribunaux, de vives inquiétudes ont été exprimées par la Commission et des organismes impliqués dans des dossiers, quant à la compétence d'enquête de la Commission et du mandat du Tribunal des droits de la personne. Dans ce contexte, la Commission invitait à une rencontre des syndicats et des organismes communautaires préoccupés par cette situation. Une quarantaine de personnes y participaient et, à l'issue de la rencontre, un groupe de travail - CDPD et partenaires concernés - fut mis sur pied pour mesurer les impacts de ces reculs et envisager des actions concertées.

La coopération nationale

Un réseau canadien des agents (tes) d'éducation est issu de la rencontre de CASHRA en 1999. Les agents (tes) d'éducation des différentes commissions provinciales des droits de la personne tiennent une téléconférence mensuelle. Une session de formation sur l'évaluation de nos pratiques d'éducation aux droits a permis d'étudier et d'expérimenter différents outils d'évaluation : comment identifier les priorités stratégiques, comment utiliser les résultats attendus pour concevoir, bâtir et évaluer nos projets. Ce réseau contribue à partager et renforcer certaines pratiques d'éducation aux droits.

La coopération internationale

La coopération internationale occupe une place modeste mais réelle dans nos interventions. Nous participons avec d'autres organismes (syndicats, ONG, et parfois des organismes gouvernementaux) à des rencontres et nous participons à l'organisation de sessions de formation.

Université d'été de Strasbourg

Un projet particulier se démarque toutefois. Durant 8 ans (1994-2001), nous avons organisé en coopération avec l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg (IIDH) une session de formation de deux semaines, destinée principalement à des personnes travaillant en milieu scolaire et provenant d'Afrique et d'Europe de l'Est. Cette session se déroulait à Strasbourg durant le mois de juillet. Notre responsabilité consistait à définir les thèmes et le programme, à concevoir et rédiger le matériel pédagogique requis, à animer la session, à l'évaluer.

Cette rencontre nous a permis d'échanger, de partager, de confronter nos façons de faire avec celles pratiquées dans d'autres pays. Des conférences thématiques permettaient de parfaire les connaissances, mais l'ambiance dans laquelle se déroulait la rencontre, l'attention apportée à chaque personne, l'ouverture et l'écoute à l'expression des réalités de chacun, la simplicité et l'accueil, contribuaient à faire vivre les concepts enseignés.

Une évaluation annuelle de ce programme était menée auprès des participants, mais nous avons aussi évalué - après quelques années - la persistance des acquis réalisés et les retombées concrètes dans les différents milieux (projets, activités, programmes scolaires, matériel pédagogique, etc.). Cette évaluation nous a aussi permis d'ajuster certains éléments du programme dans les années subséquentes.

En 2001, nous avons invité d'« anciens » participants à la session de Strasbourg à une session de formation qui s'est tenue à Montréal. Les participants devaient avoir initié un projet d'éducation aux droits dans leur milieu et être personnellement engagés. La rencontre fut une occasion d'échanges et

de renforcement durant laquelle chaque personne a présenté son projet et reçu des commentaires et suggestions. Le thème de la session était « Renforcer les mailles d'un réseau ». Un réseau a effectivement été créé pour maintenir le contact.

La rencontre de Montréal 2001 était inédite. En effet, pour la première fois, la Direction de l'éducation et de la coopération a assumé toute l'organisation de la session en plus de la conception et de l'animation pédagogique.

D'autres projets ont aussi marqué notre action au plan de la coopération internationale. Ainsi, durant quelques années (1996-1999), la Direction de l'éducation et de la coopération a participé à un projet avec la Komnas Ham, la Commission nationale des droits de la personne et le réseau des formateurs en éducation aux droits de l'Indonésie. Ce projet visait à mettre sur pied une équipe de formateurs et de formatrices travaillant à l'éducation aux droits et libertés partout dans le pays.

La direction a aussi contribué à un projet de coopération *Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne (PIAD)* à Cotonou, au Bénin. Deux missions ont été réalisées dans le cadre de ce projet. La première mission a permis l'analyse des besoins de formation et la seconde la tenue d'une session de formation sur l'éducation aux droits de la personne adaptée à la réalité du Bénin. Ce projet a été mené en collaboration avec le ministère des Relations internationales.

Autre exemple, la direction a participé à 8 rencontres préparatoires à la conférence sur les pratiques démocratiques dans l'espace francophone à Bamako, Mali.

Enfin, la Direction de l'éducation et de la coopération collabore à une session de formation de la Fédération internationale des Associations chrétiennes pour l'abolition de la torture à Yaoundé, Cameroun depuis quelques années. Notre participation consiste à animer un module portant sur l'éducation aux droits et la méthodologie participative.

Les réalisations : de ce portrait, que retenir ?

En résumé, nous croyons que l'éducation aux droits a permis, en concertation avec d'autres partenaires :

- *de modifier des pratiques de gestion, des politiques, comme par exemple les politiques visant à contrer le harcèlement discriminatoire;*
- *de modifier des comportements et des attitudes;*
- *de mieux faire connaître les droits et libertés et de renforcer des groupes dans la défense de leurs droits;*
- *Le Bilan des 25 ans de la Charte produit par la Commission⁴ met en lumière les progrès accomplis par certains groupes. Ainsi, les femmes ont bénéficié des droits reconnus dans la Charte, les personnes homosexuelles, et à un moindre degré les personnes handicapées.*
- *de partager une vision de la société et des rapports sociaux basés sur la dignité, la justice, l'égalité, la solidarité. Le pluralisme croissant de notre société est maintenant davantage reconnu.*

De manière plus spécifique, le travail d'éducation aux droits a permis :

- *de produire du matériel pédagogique et andragogique, particulièrement le matériel à l'intention des milieux scolaires;*
- *de produire des guides de réflexion et des politiques types en appui à des entreprises ou organismes;*
- *de créer des moments forts de la promotion des droits, par l'organisation annuelle d'événements publics - forum, colloque, conférence — dont certains particulièrement ont marqué la défense et la promotion des droits. Un exemple récent : la tenue du forum Jeunes gais et lesbiennes, quels droits et libertés à l'école ? tenu en 2002;*

⁴ *Après 25 ans la Charte québécoise des droits et libertés. Volume 2 : Études*

- *d'innover dans les approches pédagogiques et andragogiques proposées. C'est le cas des approches adaptées à des groupes particuliers comme les personnes analphabètes, les personnes immigrantes en voie de francisation par l'utilisation notamment du théâtre forum;*
- *de proposer des programmes de formation de « longue durée » comme le projet sur la résolution pacifique des conflits développé avec la C.S. Crie et la communauté de Mistassini, qui a comporté quatre séjours d'une semaine, plus quelques rencontres préparatoires;*
- *de susciter la concertation avec les partenaires de la Commission en participant et en initiant des groupes de travail sur diverses problématiques;*
- *de promouvoir et de défendre les droits de groupes plus vulnérables, les jeunes par exemple.*

Éducation aux droits, quelques constats s'imposent

Premier constat : il faut souligner, et les exemples l'illustrent, que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, par l'entremise de la Direction de l'éducation et de la coopération, fait figure d'avant-garde en matière d'éducation aux droits. En effet, peu d'organismes ont consacré depuis plus de 25 ans, effort, ressource et énergie avec bien sûr des aléas, mais également avec persistance et continuité.

Deuxième constat : l'ampleur de nos champs d'intervention et le défi correspondant, soit la nécessité de définir des priorités. Pour qu'une intervention éducative ait un impact, il faut - comme nous l'avons mentionné dans les composantes de l'éducation aux droits - nommer les problématiques en cause, les changements souhaités, les stratégies et les démarches planifiées pour y arriver. Si nous répondons seulement aux demandes, le risque est celui de l'éparpillement et du saupoudrage.

Nous devons maintenir un équilibre entre la réponse à des demandes qui nous parviennent quotidiennement et du temps pour le développement de projets en fonction de priorités. Pour cette raison, certains secteurs ont été délaissés à certains moments.

Troisième constat : la nécessité d'innover dans nos réponses aux besoins exprimés. Les sessions de formation constituent toujours un moyen adéquat, mais incomplet. Nous travaillons présentement à intégrer au site Internet de la Commission des modules de formation en ligne.

Quatrième constat : nous devons maintenir - voir élargir - la panoplie des moyens d'interventions afin de rejoindre le plus largement possible toutes les personnes.

Nous avons exercé un leadership dans certains domaines, par exemple, en organisant des événements publics qui ont influencé les perceptions et amorcé des changements, nous avons participé à de vastes consultations qui ont amené des plans d'action (personnes âgées, gays et lesbiennes), mais nous devons également ajouter des moyens « grand public ».

Il y a quelques années, la production d'une télésérie *Jasmine* diffusée en 1996 sur le réseau TVA a été un exemple de ce type d'intervention. Malheureusement, cette expérience est demeurée sans suite.

Éducation aux droits, des lacunes persistantes

Ce bref rappel des actions menées illustre ce que nous avons fait, mais passe sous silence nos omissions.

Des champs d'intervention délaissés

Ainsi, certains champs d'intervention ont été délaissés, par exemple la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Nous répondons à des demandes, mais sans vraiment développer des interventions concertées reposant sur une analyse de la problématique, proposant une stratégie de changement et des moyens d'y parvenir comme cela devrait être fait.

Des domaines d'intervention sont par ailleurs, complètement ignorés, par exemple la justice, la police et l'ensemble des droits judiciaires. Ils ont été par le passé effleurés, mais ils gagneraient à être mieux desservis.

Certaines initiatives importantes ont été laissées en plan. La tournée réalisée en 2000 auprès de groupes ethnoculturels dans plusieurs quartiers de Montréal n'a — à ce jour — donné lieu à aucune action concrète, pourtant demandée par ces groupes qui nous ont fait confiance, qui sont venus nous rencontrer, nous parler...

Éloignement de certains secteurs

Nous constatons également un certain éloignement de nos réseaux traditionnels. Le milieu scolaire vit présentement une réforme importante des programmes qui monopolise temps et énergie. Cette réforme pose plusieurs questions :

- quelle sera la place de l'éducation aux droits dans le nouveau curriculum ?
- comment répondrons-nous aux besoins des jeunes en difficulté d'apprentissage et de comportement ?
- comment contrer la violence, le décrochage scolaire ?
- comment répondre au pluralisme croissant de nombreuses écoles ?

Le secteur du travail pose également d'autres défis, parmi lesquels l'implantation des programmes d'accès à l'égalité figure en bonne place. Rejoindre les employeurs, le personnel non syndiqué, les travailleurs autonomes font partie des difficultés rencontrées. À cela s'ajoute un problème aigu : contrer l'exploitation du personnel immigrant, peu informé et sujet au chantage, particulièrement les femmes immigrantes.

La limite de nos moyens d'intervention

Nos moyens d'interventions se transforment. Par exemple, les sessions de formation accusent un certain recul: le temps consenti aux rencontres se ramène de plus en plus souvent à quelques heures plutôt que quelques jours comme c'était le cas il y a quelques années.

De plus, l'exigence de réunir un groupe de 15 à 20 personnes pose parfois problème. C'est pourquoi nous offrirons bientôt des sessions publiques, permettant à une ou deux personnes d'un organisme ou d'une entreprise de participer à une session de formation.

La participation aux sessions de formation se fait sur une base volontaire. Certains thèmes de sessions suscitent peu d'intérêt. La question qui se pose est : comment rejoindre les clientèles concernées par telle problématique ? Comment les convaincre de modifier leur comportement, leur politique ?

La résistance au changement est une réalité incontournable pour qui parle d'éducation aux droits.

L'action au niveau international : développement suivi d'un ralentissement

Au plan international, nos actions ont diminué. Depuis 2001, la session avec l'IIDH est interrompue. Nous maintenons le contact avec les participants de la session de Strasbourg, nous participons aux travaux de certaines instances internationales, nous répondons à quelques demandes d'interventions dans différents pays, mais nous n'avons pas de plan d'action concerté, ni à court ni à moyen terme.

«Petite équipe»

À la Commission, l'équipe éducation coopération est passée, nous l'avons dit, de 11 personnes à 8 personnes, à la suite de la dernière restructuration. La réponse aux demandes qui nous parviennent comble largement notre emploi du temps, diminuant d'autant le temps nécessaire au développement et à l'innovation.

Éducation aux droits, un enjeu pour la société

Tout le monde parle de l'éducation, proclame son importance. Étrange paradoxe peut-être, mais quand la Commission affirmait lors de la dernière restructuration en 1997, que « tout le monde fait de

l'éducation », justifiant la diminution des postes à la direction, elle atténuait l'éducation — à la fois, art, science et philosophie — et la ramenait à un service à géométrie variable plutôt qu'une mission et une obligation créées par la Charte.

Pourtant, dans le cadre des différentes rencontres de consultations tenues pour la préparation du Bilan des 25 ans de la Charte, tous les intervenants ont insisté sur l'importance d'accroître le travail d'éducation. Les anciens présidents (tes) de la Commission, lorsqu'on leur demandait de désigner leurs bons coups, ont tous répondu par une action impliquant la direction de l'éducation : dossier Taxi, Téléserie Jasmine, Session d'éducation aux droits à Strasbourg. Ils (elles) ont également insisté sur la nécessité d'intensifier l'apport de l'éducation dans le futur, au plan national et international.

« Il faudra oser », dit Federico Mayor dans la *Lettre aux générations futures* publiée à l'aube du nouveau millénaire, « oser savoir et savoir oser ». Nous devons inventer de nouvelles stratégies, faire appel à d'autres ressources, renforcer ou créer de nouvelles alliances, poser les nouveaux défis et proposer des pistes mobilisatrices.

Et il faudra des gens pour y travailler, si on croit, comme René Cassin et l'ensemble des intervenants rencontrés pour la préparation du bilan que :

« La correction légale ne peut être, en soi, qu'une petite soupe de sécurité, c'est l'éducation des jeunes et des adultes qui fournit la principale et réelle protection des communautés... »

L'éducation aux droits ainsi comprise devient un enjeu pour la société dont les défis se dressent nombreux et importants. Qu'il suffise d'en mentionner quelques-uns :

- prise en compte de la diversité ethnoculturelle et religieuse, initiatives heureuses pour l'intégration, mais racisme persistant dans un contexte de lutte au terrorisme et de stigmatisation de certaines communautés;
- exclusions nombreuses (pauvreté, personnes âgées, personnes handicapées...) et inégalités entre groupes sociaux;
- équilibre fragile de l'exercice démocratique et de la participation citoyenne face aux pouvoirs soumis aux diktats d'une économie néo-libérale qui se radicalise et d'une mondialisation qui dévalorise la richesse d'une société plurielle.

En guise de conclusion

Le chemin parcouru dévoile l'ampleur du chemin à parcourir... Je terminerai par cette citation de Michel Blum représentant des ONG lors du 40^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* qui nous appelle à l'action et à un engagement renouvelé :

Il y a 40 ans, en ces lieux, fut proclamée la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Désormais, il faut choisir son camp.

Être dans le droit des hommes ou bien choisir de s'en exclure.

Les délégués des Nations furent de grands esprits mais aussi des hommes à qui les siècles ont enseigné à se méfier d'eux-mêmes.

Et la Déclaration universelle proclamée « idéal commun » sera à compléter par des pactes et des conventions.

Progressivement seraient mis en place comités de surveillance et tribunaux supranationaux.

Ne sentons-nous pas que justice, solidarité, partage sont les conditions de la survie collective et que maintenant le temps presse.

Les droits de l'homme... ou ne pas être.

Utopie que tout cela : n'en croyez pas un mot.

Nous avons un devoir d'optimisme lucide.

Écoutez ce proverbe chilien :

« On entend le bruit du mur qui s'écroule mais jamais le bruit du blé qui pousse. »

L'éducation aux droits... le blé qui pousse...

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Jacques Poulin, coordonnateur du secteur Groupes, Amnistie internationale

Adresse : 6250, boul. Monk, Montréal (Qc) H4E 3H7

Téléphone: (514) 766-9766

Téléphone sans frais : 1-800-565-9766

Télécopieur: (514) 766-2088

Site Internet : www.amnistie.qc.ca

Mon intervention va se limiter au travail auprès des jeunes, là où Amnistie internationale a été la plus active en éducation aux droits humains, et ma collègue Lise Parent poursuivra sur le travail que nous avons fait dans le domaine de l'éducation à l'économie et aux droits humains.

Un court historique :

- En 1988, Amnistie internationale a organisé la tournée « Human Rights Now » avec des artistes : Sting — Peter Gabriel — Bruce Springsteen — Youssou N'dour — Tracy Chapman et la composante locale : Michel Rivard et Daniel Lavoie qui s'est déplacée dans 17 villes dont le Montréal (Stade Olympique) en septembre.
- Le CA a décidé de profiter de l'occasion pour développer un réseau de groupes dans les écoles secondaires et les cégeps. Avec l'aide de la CEQ (CSQ) qui nous a prêté une ressource (Marcel Duhaime) pour 6 mois; celui-ci a contacté les animateurs de pastorale afin que ceux-ci invitent des jeunes de leur école à assister au Concert HRN (chaque jeune devait se trouver 20 parrains à 2\$ afin de financer son billet et chacun s'engageait à participer à une première action d'Amnistie internationale)
- AI est passé de 5 groupes de Jeunes à 80 à la fin de 1989 à plus de 200 aujourd'hui.

Cette croissance s'explique de quatre façons :

1. Les gens sur qui on s'appuie dans les écoles, c'est-à-dire les animateurs de pastorale, devenus des animateurs de vie étudiante et d'engagement communautaire (AVSEC). Sans eux, ce serait 100 fois plus difficile d'être présent en milieu scolaire au secondaire. Au cégep, c'est par le biais des animateurs de vie étudiante ou des associations étudiantes ;
2. Le matériel de chaque campagne d'Amnistie internationale. Tout est prêt à être utilisé ! On facilite la tâche des animateurs qui ont une activité « Clé en main » qui ne leur demande aucune préparation ;
3. L'appui de la CEQ, devenue CSQ, qui est à l'origine du démarrage de notre réseau et qui publie gratuitement — chaque année depuis 1988 - notre campagne Grand Public « Cartes de vœux ». Celle-ci rejoint aussi les jeunes des écoles primaires. Ils ont ainsi une initiation à Amnistie. On constate qu'une fois au secondaire, ils demandent pour Amnistie !!
4. La refonte de livres scolaires (1989) où on parle maintenant d'ONG telle Amnistie internationale.

Principales activités / approches et méthodes :

1. Nos campagnes, envoyées 4 fois par année.
 - Celles-ci combinent toujours la sensibilisation à un problème criant d'injustice (ce qui est essentiel pour rejoindre les jeunes) à l'éducation, et à la demande d'actions (aussi essentiel pour les jeunes : qu'est-ce qu'on peut faire pour changer les choses ?) que l'on veut les plus

originales possibles. La difficulté est de prouver qu'une signature donne quelque chose, d'où l'importance de transmettre toutes les bonnes nouvelles reliées aux actions des jeunes.

La rencontre annuelle des jeunes : le Congrès des jeunes

- De 75 personnes en 1989 à 200, puis 300, puis 400 et 650 depuis l'automne 2001 (y a-t-il un lien avec le 11 septembre 2001 et le sentiment des jeunes qu'il faut faire quelque chose ?)
- De 15 à 20 ateliers qui portent essentiellement sur la situation dramatique des droits dans un pays donné;
- Le témoignage d'un ancien prisonnier d'opinion libéré entre autre grâce au travail d'AI
- Une marche de solidarité (souvent la première d'un jeune)
- Animation et stands de sensibilisation

2. La place faite aux jeunes dans notre section

- Une place réservée sur le CA (les premiers à le faire dans AI)
- Un Comité des jeunes plus actifs dans AI, à qui on prépare une fin de semaine de formation annuelle

Stratégies de développement

- Nous avons eu la chance que Yoko Ono donne à Amnistie les droits sur la chanson *Imagine* pour 3 ans. Nous tentons de convaincre des alliés naturels :
 1. Les écoles internationales
 2. Les écoles vertes Bruntland (environnement sain)

de se joindre à nous par le biais d'une participation au Concours Imagine un monde meilleur où, pour une campagne spécifique aux groupes Jeunes, nous avons investi de l'argent.

- Intégration Jeunes et adultes : cette année, nous avons jumelé le Congrès des jeunes avec celui des adultes. Résultat : des adultes plus motivés que jamais, qui ne veulent plus d'un Congrès sans les jeunes et des jeunes... qui ont choisi eux aussi de tenir leur Congrès avec les adultes.

Forces :

1. L'appui des AVSEC, de la CSQ
2. Des campagnes adaptées aux jeunes et faciles d'utilisation pour leurs animateurs

Faiblesses :

La poursuite de l'implication des jeunes après l'université (le même problème dans chaque section nationale d'Amnistie...). C'est pourquoi nous tentons une intégration Jeunes et adultes en espérant que les adultes soient revivifiés et les jeunes motivés à poursuivre.

Les forces et faiblesses de l'éducation au Québec :

J'espère que ce séminaire nous amènera à trouver des réponses ! Mais j'aimerais terminer sur une question : doit-on mettre plutôt l'accent sur la sensibilisation et l'action, ce que nous d'Amnistie internationale faisons, ou sur l'éducation aux droits humains ?

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Lise Parent, responsable du réseau Économie et droits humains, Amnistie internationale

Adresse : 6250, boul. Monk, Montréal (Qc) H4E 3H7

Téléphone: (514) 766-9766

Téléphone sans frais : 1-800-565-9766

Télécopieur: (514) 766-2088

Site Internet : www.amnistie.qc.ca

Les principales réalisations d'éducAction, du réseau Économie et droits humains (ÉDH)

Étape 1 : Définition d'objectifs

Mission du réseau ÉDH

- Sensibiliser les membres et le public à l'interdépendance de l'économie et des droits humains (DH), tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels (CP/ÉSC)

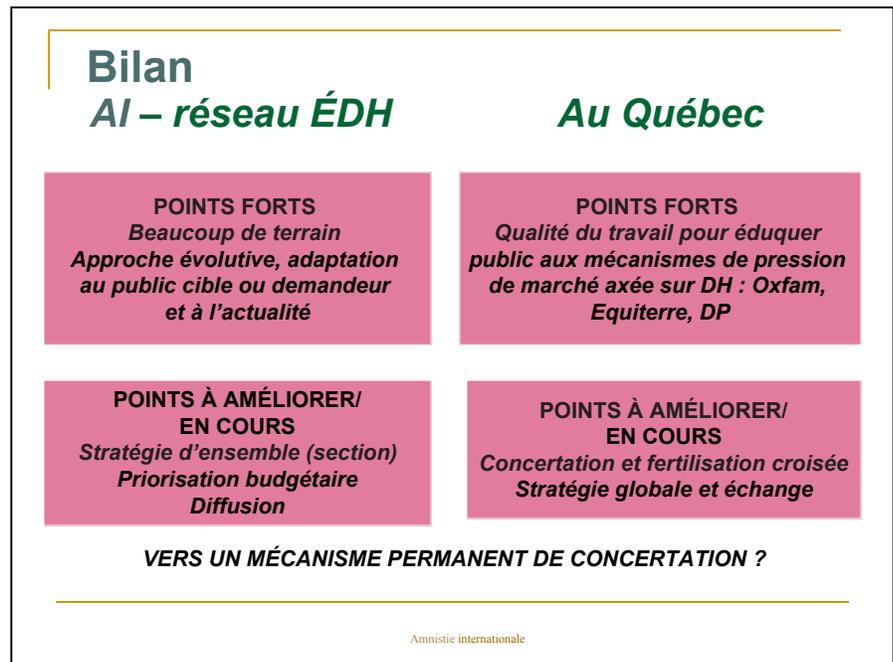
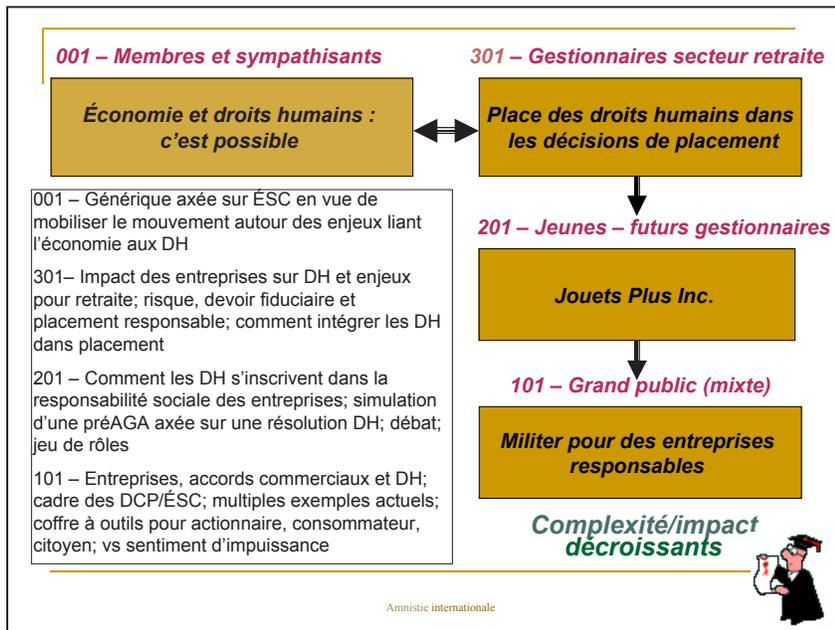
- Promouvoir et défendre le respect des droits humains auprès et par les acteurs de l'économie : citoyens, consommateurs, actionnaires, investisseurs institutionnels, entreprises, gouvernements

Amnistie internationale

Étape 2 : Définition d'une stratégie d'éducAction

- **MESSAGES**
 - Fondement et interdépendance des droits humains (CP/ÉSC)
 - Impact des acteurs (et objets) de l'économie sur les DH
 - Disponibilité des ress. pour travailler à une écon. soucieuse des DH
- **PUBLICS CIBLES**
 - Membres et sympathisants d'AI
 - Publics définis selon leurs possibilités d'impact sur l'économie : gestionnaires retraite, futurs gestionnaires et grand public (mixte)
- **APPROCHE**
 - Pédagogie orientée vers l'action (boîte à outils/mise en situation)
- **MÉTHODE**
 - Produits évolutifs adaptés aux préoccupations des groupes et à l'actualité (tenir compte de l'expérience du milieu)

Amnistie internationale



Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Denise Babin, responsable des communications, Association québécoise des organismes de coopération internationale

Adresse : 1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540, Montréal (Qc) H2L 1L3

Téléphone : (514) 871-1086

Télécopieur : (514) 871-9866

Site Internet : www.aqoci.qc.ca

1. AQOCI (l'organisme, son rôle de représentation mais aussi d'éducation)
2. Journées québécoises de la solidarité internationale (notre programme principal d'éducation depuis 1997)
 - a. Approches (décentralisé, selon cultures organisationnelles des membres, vulgarisation, rappels des enjeux communs Nord/Sud)
 - b. Méthodes (information surtout au niveau local avec appui national, gestes à poser, jeux, spectacles, poésie, conférences, arts visuels, etc.)
 - c. Stratégies (communications nationales - signature visuelle, relations de presse, promotion - pour appuyer le travail local)
 - d. Forces (organismes de solidarité partout au Québec, approche d'engagement du public bien ancrée, réseaux de sources très diversifiés – artistes, universitaires, coopérant-es, etc.)
 - e. Faiblesses (coupures de 1995 à l'ACDI = précarité des équipes de travail chez plusieurs membres, difficile reconnaissance du rôle de l'éducation auprès des gouvernements, financement global minimal, bailleur de fonds unique – MRI)

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention d'Édith Boutin, conseillère aux Établissements verts Bruntland

Adresse : 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Qc) G1K 9E7

Téléphone : (418) 649-8888

Site Internet : www.csq.qc.net

Texte non disponible

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Nathalie Blais, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Adresse : 518, Beaubien Est, Montréal (Qc) H2S 1S5

Téléphone : (514) 272-6060

Les expériences significatives

Il est un peu difficile pour la TCRI d'identifier un seul dossier car nous ne sommes pas un organisme qui travaille avec une seule problématique mais avec toutes les problématiques qui touchent la vie des immigrants et des réfugiés. Il y a trois dossiers politiques d'éducation aux droits sur lesquels nous sommes intervenus récemment: l'abus des consultants en immigration, l'obtention de la carte d'assurance maladie pour les enfants canadiens nés de parents qui n'ont pas de statut reconnu au Québec et l'obtention de prêts et bourses pour les revendicateurs du statut de réfugié au Québec, qui ont déjà obtenu cette mesure dans les autres provinces du Canada.

En ce qui concerne l'éducation aux droits auprès de la population notre premier objectif est de faire comprendre aux intervenants, éducateurs en garderie, enseignants, travailleurs sociaux, policiers, employeurs, la complexité du processus migratoire et la nécessité pour les immigrants et les réfugiés d'avoir accès aux droits fondamentaux. Non seulement il faut informer ces personnes de leurs droits et les stimuler à les faire valoir, il faut aussi travailler à ce que la société d'accueil leur fasse une place.

Ce que nous voulons faire ressortir dans ce bref dix minutes c'est le problème d'accessibilité aux droits pour les réfugiés et les immigrants. Tant parce qu'ils ne sont pas encore considérés comme des citoyens à part entière par nos instances publiques que parce qu'eux-mêmes ne connaissent pas notre système. Ils peuvent alors reproduire des façons de faire qui sont jugés ici inacceptables en raison de l'application de normes sociales différentes (par exemple des méthodes éducatives inappropriées, une vision différente des rôles hommes-femmes, l'adaptation à respecter les règles d'une société très réglementée, etc. Cette ignorance entraîne aussi des abus de certaines personnes qui profitent de leur méconnaissance (hausse de loyer injustifiée, congédiements illégaux, harcèlement sexuel etc.)

En bref ce que nous voulons souligner c'est la vulnérabilité des personnes que nous représentons par rapport au respect des droits fondamentaux.

Méthode utilisée

Dans le cas des problèmes interpersonnels il y a beaucoup d'information à fournir et il faut stimuler la communication entre les intervenants d'une part et les immigrants et réfugiés d'autre part. Il faut créer un pont où chacun fait son bout de chemin pour comprendre la réaction de l'autre. Il faut constamment briser certains préjugés. La curiosité et l'ouverture d'esprit sont présents chez la société d'accueil mais l'information manque parmi la population tant sur le cheminement bureaucratique d'un dossier de refuge ou d'immigration que sur les devoirs et les apprentissages que doivent faire les nouveaux arrivants. De l'autre côté un réel désir de s'adapter existe chez les nouveaux arrivants mais celui-ci est parfois étouffé par des comportements inacceptables et une incompréhension de la part de la société d'accueil.

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Sylvie Loslier, coordonnatrice, Service interculturel collégial

Adresse : Cégep de Saint-Laurent, 625 avenue Sainte-Croix, Saint-Laurent (Qc) H4L 3X7

Téléphone: (514) 747-6521, poste 287

Télécopieur: (514) 747-1249

Site Internet : www.service-interculturel-collegial.qc.ca/

Merci aux organisateurs et organisatrices d'avoir invité le Service interculturel collégial à participer à ce séminaire. D'abord, je présenterai les objectifs du Service interculturel collégial, pour ensuite décrire certaines actions en matière d'éducation aux droits.

Créé en 1988, le Service interculturel collégial (SIC) est un réseau de personnes qui travaillent à titre de professeurs, d'administrateurs, de professionnels afin de développer dans les cégeps une orientation commune en matière d'éducation interculturelle, d'éducation aux droits et à la citoyenneté.

Depuis plus de vingt ans, le caractère pluriethnique de la société québécoise exigeait que la formation collégiale soit enrichie de différents éléments permettant de comprendre et de participer aux débats touchant la gestion de la diversité ethnoculturelle de notre société. Un premier objectif du Service interculturel collégial est d'offrir à tout le personnel des collèges de l'information par le biais d'un bulletin, de colloques et de formations (ateliers, dîners causeries, perfectionnement collectif), des outils conceptuels et pratiques afin de mieux saisir les enjeux de la réalité pluriethnique dans les collèges comme dans la société. Notre réflexion et notre pratique en éducation interculturelle a vite fait ressortir la nécessité d'arrimer celle-ci avec une éducation aux droits. En effet, on constate les droits, leur application et leur évolution attirent peu l'attention. Plusieurs personnes croient connaître les droits ou les prennent pour acquis car ils sont toujours un peu en arrière-plan de nos actions. Dans les faits, on connaît peu ou souvent d'une manière superficielle la réalité qui se cache derrière nos chartes. À la suite des changements sociaux et maintenant dans le cadre de la mondialisation, il est impératif de promouvoir et de faire connaître les fondements et réalités reliés aux questions de droits et de libertés.

C'est ainsi que dans le plan d'action du SIC, nous avons développé un partenariat avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Trois actions ont été entreprises :

1. **La mise sur pied de formations** destinées à l'ensemble du personnel. Certaines formations visaient les professeurs de soins infirmiers ou d'autres professeurs de sciences humaines.
2. **Le développement d'un contenu** sur l'éducation aux droits dans les programmes au cégep. Nous avons identifié des notions et des concepts pour intégrer et enrichir les contenus d'enseignement, pour développer des outils de résolution de conflits, et pour promouvoir des attitudes d'ouverture à la pluriethnicité et à la vie démocratique.
3. **La réalisation de deux documents d'informations et d'activités pédagogiques**¹. Nous avons profité du 50^{ième} anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et du 25^{ième} anniversaire de la *Charte des droits et libertés de la personne* pour élaborer deux documents pédagogiques destinés au collégial, à la formation des maîtres ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et aux associations de citoyens.

¹ LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés... Un parcours de luttes et d'espoir*, Montréal, Service interculturel collégial et Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 1999, 109 p.

LOSLIER, Sylvie, et Nicole POTHIER. *Droits et libertés... A visage découvert au Québec et au Canada*, Montréal, Chenelière/Mc-Graw-Hill, 2002, 176 p.

Au cours des années, les actions du SIC en matière de droits et libertés ont fait ressortir trois défis majeurs pour les cégeps :

1. **Poursuivre la formation des professeurs comme celle des élèves.** Il est important d'intégrer une éducation aux droits dans les différents programmes des cégeps. En effet, force est de constater qu'au niveau primaire et secondaire, il existe des instruments pédagogiques et une préoccupation du ministère de l'Éducation en matière de l'enseignement des droits. Toutefois, cette préoccupation est insuffisante car elle devrait se poursuivre au niveau collégial. En effet, les jeunes collégiens entre dix-sept et vingt ans doivent parfaire leurs connaissances sur les questions de droits et libertés. Il nous apparaît inacceptable que le niveau collégial soit négligé sur les questions d'enseignement de droits et libertés. Le défi actuellement est de sensibiliser les professeurs à l'enseignement des droits et libertés. Certains ont tendance à contester la charte sans en connaître la portée et la limite. De plus, il faudrait passer à une étape d'ancrage, c'est-à-dire d'intégration de l'éducation aux droits dans les programmes scolaires, soit de faire en sorte qu'on les enseigne, qu'on les pratique et qu'on en débatten.
2. **Intégrer la préoccupation** d'une éducation aux droits dans les déclarations ou les politiques interculturelles. Dans une société pluriethnique qui se reflète dans nos cégeps, la connaissance des droits des uns et des autres représente une solution dans certains conflits.
3. **Développer des activités pédagogiques et parascolaires** liées à des situations concrètes sur la question des droits. En effet, pour nous, l'éducation aux droits ne s'arrête pas à la connaissance ou l'énumération des droits reconnus dans une charte. Il faut surtout être capable de reconnaître et d'analyser des situations de droits reconnus ou bafoués. À titre d'exemple, je vous présente une activité visant à faire connaître certains droits et destinée à l'ensemble des élèves du programme de Sciences humaines. On a présenté un reportage visuel réalisé par les productions Macumba en présence du réalisateur, Robert Cornellier, portant sur trois situations liées à l'esclavage moderne, dont l'une au Canada. À la suite de la projection, trois professeurs rattachés à des disciplines différentes commentaient la situation des violations de droits. Puis, il y eut une période de questions des étudiants. L'impact de cette activité fut fort intéressant étant donné la présence du réalisateur qui servait d'intermédiaire entre nous et les situations dénoncées, par les regards croisés qui accentuaient le caractère interdisciplinaire de l'éducation aux droits, finalement par les solutions proposées pour contrer l'esclavage moderne.

Je terminerai en disant que oui, le Service interculturel collégial est actif dans la promotion et le développement de l'éducation aux droits dans les cégeps parce qu'elle permet d'aborder les débats actuels, de les comprendre, d'enrichir la formation des élèves et des professeurs mais que les graines semées jusqu'à présent doivent continuellement être arrosées et cultivées. La formation aux droits exige une vigilance constante et que tous ceux et celles qui travaillent dans ce sens doivent tenir compte de la clientèle des cégeps et de la réalité collégiale.

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Liliane Archambault-Cyr, administratrice, Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains

Adresse : 4329, rue Berri, Montréal (Qc) H2J 2P9

Téléphone : (514) 523-4004

Site Internet : www.cam.org/cqf/

Éduquer aux droits, des initiatives marquantes

Le Centre québécois de formation pour les jeunes en matière de droits humains (CQF) est fier d'être présent à ce séminaire du bilan des pratiques d'éducation aux droits au Québec et de souligner par le fait même l'excellent travail de la Ligue des droits et libertés.

Le CQF s'est constitué en 1997 à l'initiative de jeunes ayant suivi une formation de base en droit international des droits de l'homme donnée par une ONG suisse appelée le Conseil d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'Homme (Codap). Le CQF est née du désir de ces jeunes de mettre en place des stratégies de diffusion et d'enracinement d'une culture de respect des droits humains. Notre activité principale se produit à chaque mois d'octobre lors d'une formation d'une durée de trois jours ciblant les jeunes de 18 à 30 ans œuvrant au sein d'ONG, d'organismes communautaires, de groupes universitaires ou collégiaux ou simplement de jeunes portant un intérêt aux droits humains.

Cette initiative naît entre autres du besoin d'en connaître davantage sur les notions de base en droit, mais aussi sur les institutions s'occupant de ce domaine particulier tant au niveau local, national, continental et international. Ces connaissances sont souvent peu accessibles pour les jeunes, qui sont pourtant très actifs dans le domaine. C'est pourquoi la formation du CQF favorise une méthode d'auto-formation, c'est-à-dire un processus d'apprentissage continu pour les formateurs, par les jeunes et pour les jeunes afin de rendre cette matière plus accessible, dans une ambiance conviviale pour les participants. Une approche qui s'est révélée positive selon les commentaires des participants de chaque année.

Le CQF, aidé du Codap, a développé au fil des ans des ateliers interactifs tel que des jeux de rôles, des mise en situations, des quiz pour apprendre et comprendre des notions aussi vastes que l'origine et la portée d'un droit ainsi que le fonctionnement des différentes institutions internationales spécialisées en droits de l'homme. Par exemple, la commission des droits de l'homme, le système européen et interaméricain des droits de l'homme (Cour et Commission). De plus, nous avons des invités spécialistes des questions relatives au droits humains, des médias et des représentants d'ONG qui amènent une vision pragmatique de ce qu'est la pratique au quotidien des droits humains. Le but de cette formation, mis à part l'éducation, est d'amener les participants à ancrer la dimension des droits de l'homme au sein de leur actions quotidiennes, dans leurs organisations, car la fin de semaine se termine par l'élaboration d'un projet regroupant les notions acquises durant les jours précédents. La tâche des participants est ensuite de mettre sur pied ces projets dans leurs organisations ou leurs communautés.

Malgré le roulement important des bénévoles ayant travaillé au CQF depuis ses débuts, nous sommes néanmoins capables de faire quelques constats des impacts de cette formation. Premièrement, le commentaire qui revient inévitablement à chaque année est la « révélation » qu'ont les participants de l'existence des différentes instances et des instruments juridiques en droit international des droits de l'Homme. Tout le monde connaît la Déclaration universelle, mais peu de gens connaissent son contenu ainsi que les conventions et les pactes découlant de cette déclaration et qui ont une portée contraignante, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre créés pour faire respecter les textes.

Deuxième constat, malgré l'enthousiasme et la connaissance acquises par les participants, il reste difficile de transformer cette volonté de respect des droits humains en actions concrètes et locales de défense des droits. D'une part, le rôle du CQF serait probablement de faire le suivi des projets élaborés durant la fin de semaine avec les participants, mais le bénévolat et le budget du CQF devient alors une limite importante. Quelques événements se sont réalisés suite à la formation (Free Burma coalition of McGill, formation avec les jeunes autochtones), cependant avec la majorité des participants nous avons atteint des objectifs de sensibilisation et d'éducation seulement. Depuis les deux dernières années, de plus en plus d'organismes de coopération internationale nous contactent pour donner des ateliers afin d'intégrer la dimension droits de l'Homme dans leurs formations pré-départ. La vocation d'éducation aux droits du CQF est donc bien assise. Néanmoins, il semble encore difficile pour la plupart des participants à ces formations de voir concrètement comment ils peuvent contribuer en utilisant les institutions québécoises tel que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse ou même en participant en tant qu'ONG à l'élaboration des rapports alternatifs dans les instances onusiennes.

Troisième constat, plusieurs ONG œuvrent dans divers domaines touchant une dimension des droits de l'Homme, il nous semble essentiel d'instaurer une collaboration et une concertation entre ces ONG et les institutions qui travaillent sur cette question au niveau de la connaissances des outils disponibles, du partage d'information et d'avoir des actions communes. Bref, les avocats et les universitaires spécialisés dans cette question sont souvent peu liés avec les organisations de terrain. Il en résulte que, fréquemment, les gens dont les droits sont bafoués ne sont pas éduqués aux recours et aux moyens à leurs dispositions. Ceci nous semble une grande lacune qu'il faut arriver à combler dans l'avenir. Même le CQF éprouve des difficultés à rejoindre des jeunes provenant de milieux diversifiés tel que les organismes communautaires de quartier ou de défense des plus démunis. C'est pourquoi dans nos projets futurs, la possibilité de faire des formations « outreach » auprès des organismes, actualisées selon leur besoin, nous semble importante. Actuellement, notre réseaux se limite à des ONG de coopération internationale et à des groupes étudiants concernant la formation de base. Cependant depuis un an déjà nous avons initié une formation pour les jeunes autochtones, et dans ce domaine, les résultats de ces formations ont donné lieu à des actions concrètes de quelques participants qui s'ancrent dans le milieu local, ce que nous continuerons d'ailleurs.

Pour le CQF, il est essentiel de rappeler que les droits humains ne sont pas des notions abstraites et que les institutions qui assurent leur mise en œuvre ne sont pas des lieux totalement inaccessibles. L'obligation des États envers les différents textes internationaux est non seulement de garantir la protection des droits inhérents à la personne humaine, mais aussi de promouvoir le respect de toute personne et l'égalité entre toutes ces personnes sur le territoire national. C'est en premier lieu aux différentes ONG de rappeler continuellement au gouvernement ses engagements en matière de droits humains qui en tout temps doivent être pris en compte, ce qui est loin d'être le cas présentement.

C'est pourquoi l'initiative de ce séminaire par la Ligue est importante afin de faire le bilan du passé, mais surtout de lancer un appel à la coalition des ONG qui travaillent dans ce domaine. Les mois et les années à venir devront être consacrés non seulement à l'éducation et à la formation mais surtout à la défense de nos droits gravement menacés par nos gouvernements actuels. Car les droits que l'on croyait acquis jusqu'à maintenant, sont aujourd'hui durement remis en cause et il est de notre responsabilité à tous de se mobiliser dès maintenant !

Vendredi 27 février 2004

Panel : Éduquer aux droits, quel bilan pour le Québec ?

Intervention de Peter Flegel, directeur général, Jeunesse noire en action

Adresse : 3007, avenue Delisle, Montréal (Qc) H4C 1M8

Téléphone: (514) 938-1327

Télécopieur: (514) 932-8846

Texte non disponible

Samedi 28 février 2004

Conférence : Les grands enjeux actuels des droits et libertés

Intervention de Peter Leuprecht, professeur à la faculté de droit de l'Université McGill

Il y a quelques mois Michael Ignatieff a publié un article sous le titre « La fin de l'ère des droits humains ». Malgré les nuages qui assombrissent l'horizon des droits humains, j'espère qu'Ignatieff a tort. Je serais plutôt enclin à suivre la vision à la fois réaliste et ambitieuse formulée par le grand penseur italien Norberto Bobbio dans un remarquable essai de 1987 intitulé « L'âge des droits humains ».

Les droits humains, comment se portent-ils dans le monde d'aujourd'hui? Essayons de faire un rapide diagnostic.

Les menaces

Il est incontestable que de graves menaces pèsent aujourd'hui sur les droits humains. J'en mentionnerai trois en particulier : l'affaiblissement du droit international et des institutions internationales, surtout des Nations Unies, les mesures prises au nom de la « guerre contre le terrorisme » et les ravages de l'idéologie panéconomique.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, nous avons assisté et contribué au phénomène révolutionnaire de l'internationalisation des droits humains. Ceux-ci ont cessé de relever des affaires « intérieures » des États qui désormais ne peuvent plus se cacher derrière le confortable paravent de la non-immixtion et de la souveraineté nationale. Les droits humains sont devenus une partie essentielle du droit international. Les États ont pris des engagements dans de nombreux traités internationaux ; des institutions internationales ont été mises en place pour veiller au respect de ces engagements. Or, il faut bien reconnaître que par les temps qui courent le droit international et les institutions internationales se portent mal. La seule super-puissance qui reste, les États-Unis d'Amérique, montre un mépris croissant pour le droit international, y compris le droit international des droits humains. Les responsables américains se fient bien plus à la puissance et à la force qu'au droit. La guerre illégale et illégitime conduite en Irak a porté un rude coup au droit international et aux Nations Unies.

L'une des pseudo-justifications de l'emploi de la force contre l'Irak a été la mal-nommée « guerre contre le terrorisme ». Il est certain qu'il faut combattre le terrorisme qui constitue lui-même une menace pour les droits humains. Cependant, le terme « guerre contre le terrorisme » adopté par les États-Unis au lendemain du 11 septembre 2001 est à la fois faux du point de vue du droit et politiquement dangereux. Il y a lieu de penser qu'il a été choisi délibérément pour accréditer l'idée qu'en guerre on peut, ou doit même, prendre des libertés avec les libertés, le droit et les droits humains. Les législations et autres mesures « antiterroristes » adoptées dans la foulée du 11 septembre font courir de graves dangers aux droits humains. C'est une périlleuse illusion que de croire que l'on peut en quelque sorte acheter plus de sécurité par moins de droits et de libertés.

L'idéologie panéconomique ou fondamentalisme du marché affecte gravement les droits humains, surtout leur dimension sociale et culturelle. Cette idéologie —hélas de plus en plus dominante— réduit l'être humain à un consommateur, à un facteur (ou peut-être acteur) économique. La liberté qu'elle prêche est celle du libre renard dans le libre poulailler. Rappelons cette phrase de Lacordaire qui est d'une brûlante actualité aujourd'hui : « Entre le fort et le faible c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » Les droits humains constituent une partie essentielle de cette loi qui affranchit. Malheureusement la réalité est que le fossé se creuse inexorablement entre riches et pauvres, aux niveaux tant national qu'international. Un grand juriste africain, Kéba M'Baye, a à juste titre dénoncé les crimes commis au nom du développement. La pauvreté et la misère rendent les droits humains largement illusoire, non seulement les droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi les droits civils et politiques. La liberté d'expression sert peu à un être humain qui crève de faim, sauf peut-être à crier sa faim.

Les avancées

Les menaces qui pèsent sur les droits humains ne doivent pas nous faire perdre de vue les importantes avancées réalisées au cours des dernières décennies, notamment dans l'élaboration de normes internationales. Dans les années à venir il faudra mettre l'accent sur la mise en œuvre de ces normes.

Une avancée d'importance capitale est la mise en place du Tribunal Pénal International. Elle marque une victoire dans la lutte contre l'impunité. L'attitude négative des États-Unis est d'autant plus déplorable, comme le sont les accords bilatéraux que le gouvernement américain extorque notamment à des pays faibles et vulnérables pour assurer l'immunité de ressortissants américains.

Quel avenir?

Personnellement, je ne crois pas et je ne veux pas croire que nous sommes arrivés à la fin de l'ère des droits humains. Il faut cependant garder à l'esprit que ceux-ci sont une conquête, mais qu'ils ne sont jamais définitivement conquis. Chaque période de l'histoire, chaque société produit de nouveaux défis et de nouvelles menaces pour les droits humains. Ils ne peuvent être sauvegardés qu'au prix d'une vigilance de tous les instants.

C'est là qu'interviennent les militants des droits humains. Ils ont un vaste chantier devant eux. Ils doivent rester une force critique dans la société nationale et internationale. Les droits humains s'affirment et se défendent toujours et partout face au pouvoir, quel qu'il soit. Ils opposent une exigence éthique au pouvoir et à ceux qui le détiennent. Il sera essentiel de voir, de promouvoir et de défendre les droits humains dans leur globalité et leur indivisibilité – tous les droits humains, les droits civils et politiques autant que les droits économiques, sociaux et culturels. Il faudra réclamer sans cesse le respect des engagements que les États ont pris dans autant de conventions internationales et faire en sorte que les acteurs non-étatiques, tels que les sociétés multinationales, respectent eux aussi les droits humains. Il faudra continuer la lutte pacifique pour donner plus de force au droit international et aux droits humains. N'oublions pas que le combat pour les droits humains est un moyen privilégié d'atténuer la violence du pouvoir et de réduire la souffrance humaine.

Samedi 28 février 2004

Panel : Éduquer aux droits : perspectives et pistes d'action

Intervention de Shirley Sarna, agente d'éducation, Direction de l'éducation et de la coopération, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Adresse : 360, rue Saint-Jacques 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Téléphone : (514) 873-5146
Téléphone sans frais : 1 800 361-6477
Télécopieur : (514) 873-6032
Site Internet : www.cdpedj.qc.ca

Depuis les événements tragiques du 11 septembre ainsi que leurs séquelles, nos leaders ont déclaré que nous étions en guerre. Personnellement, je n'ai jamais connu la guerre. Bien que mes parents aient survécu à l'holocauste, j'ai toujours vécu à Montréal, et je suis trop jeune pour avoir connu la seconde guerre mondiale. Malgré tout, on me dit que nous sommes en guerre.

Au cours des 59 années écoulées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la dernière guerre à laquelle le Canada ait participé, ce pays a fait de grands pas dans le domaine des droits de la personne - création des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, nos chartes québécoise et canadienne, l'apparition de Commissions des droits de la personne à travers le Canada, un mouvement en faveur des droits civils, une renaissance du mouvement féministe, une prise de conscience quant aux droits des premières nations, les droits des gais et lesbiennes, les droits de l'enfant. Toutes ces réalités se sont manifestées depuis 1945.

Doit-on considérer que les événements du 11 septembre (ainsi que leurs séquelles) ont annulé tous ces pas en avant ? Doit-on désormais rayer de l'ordre du jour toute préoccupation relative aux droits de la personne ? Dans un contexte marqué par le renforcement des mesures de sécurité, ne doit-on pas cesser de parler des droits de la personne ?

C'est plus que jamais le moment, le lieu et l'occasion par excellence d'en parler!

Certaines personnes peuvent avoir l'impression - comme elles me l'ont dit - que la sécurité est primordiale, même si les droits de la personne demeurent importants. Pour ceux-là, les droits de la personne doivent être mis en veilleuse, pour l'instant. Je ne suis pas d'accord. Dans la mesure où les droits de la personne méritent d'être protégés, nous devons en assurer la promotion et la mise en œuvre. Dans la mesure où nous déplorons toute atteinte aux droits fondamentaux, nous devons faire valoir les droits de la personne avec toute l'énergie dont nous disposons. Si nous tenons à notre sécurité, nous devons exprimer nos préoccupations et nos opinions, nous devons exercer nos droits en matière de liberté d'opinion et d'expression, en matière de sécurité et d'inviolabilité. Il ne faut pas que ces droits soient supprimés. Nous devons multiplier nos efforts en vue de promouvoir l'éducation en matière de droits de la personne, dans nos écoles, dans nos lieux de travail et dans nos organismes communautaires. Dans ce domaine, il ne faut jamais retraiter d'un pouce.

En ma qualité d'éducatrice des droits de la personne, j'aimerais faire porter mes commentaires sur le milieu scolaire et le milieu communautaire, c'est-à-dire le milieu d'éducation formel et le milieu d'éducation populaire. Je vous prie instamment - vous tous qui participez, sous une forme ou sous une autre, au monde de l'éducation, en qualité de professeurs, d'étudiants, de parents, de contribuables - je vous prie instamment de redoubler d'efforts en vue de vous assurer que toutes les personnes qui fréquentent les écoles québécoises reçoivent une formation en matière de droits de la personne, afin qu'elles prennent conscience, qu'elles agissent et qu'elles s'engagent dans le domaine de la justice sociale et qu'elles apprennent à devenir des citoyens du monde. Cette démarche doit débiter dès les premières années de scolarisation, pour se poursuivre jusqu'aux plus

hauts niveaux. Les droits de la personne doivent pénétrer dans toutes nos écoles et influencer la vie de nos écoles et de nos quartiers.

J'aimerais souligner certains aspects fondamentaux pour les éducateurs, certains aspects essentiels qui doivent être intégrés aux programmes, aux méthodes pédagogiques, aux relations élève-enseignant et à la formation des maîtres et à la sensibilisation des dirigeants politiques et des membres de nos groupes communautaires.

Commençons par l'éducation anti-raciste. Lors de son étude des organismes de police au Canada pour l'année 2001, la Fondation canadienne des relations raciales¹ a découvert les éléments suivants :

- Il existe, chez les agents de police, une tolérance en ce qui a trait aux commentaires et aux blagues racistes ;
- Les collègues appartenant à des groupes raciaux sont souvent l'objet de railleries ;
- Les collègues apparemment trop sympathiques à l'endroit des groupes raciaux sont souvent l'objet de railleries ;
- Il existe une incidence anormalement élevée de cas de harcèlement et de perquisition sans mandat chez les jeunes noirs.

Le profilage racial se porte trop bien ! Suite aux attentats terroristes du 11 septembre, les personnes d'origine musulmane ou qui ont « un air arabe », peu importe ce que cela peut signifier, ont été transformées en personnes suspectes, les mots « arabe » et « terroriste » étant devenu très proches l'un de l'autre. Il est urgent que les écoles consacrent une bonne partie de leur temps à combattre activement les préjugés et les stéréotypes, et imposent les plus hautes normes de conduite à leurs administrateurs, à leur personnel enseignant et non-enseignant, et à leurs élèves.

Le romancier/philosophe italien Umberto Eco, dans un article intitulé « Guerres saintes, passion et raison »², incite les éducateurs à cultiver le respect de la diversité sous toutes ses formes, que celle-ci ait trait à la race, à la religion, à l'orientation sexuelle, à la langue, aux capacités ou aux incapacités. En sa qualité de membre de l'Académie universelle des cultures, de concert avec le cinéaste égyptien Youssef Chahine, le poète algérien Nourredine Aba, le poète et dramaturge chilien Ariel Dorfman et le Prix Nobel de médecine Joshua Lederberg, il nous invite à consacrer toutes nos ressources et notre créativité à la promotion et la valorisation de la diversité.

En deuxième lieu, les écoles doivent enseigner les religions, non pas dans le but d'endoctriner ou de faire du prosélytisme, mais afin de faire comprendre les notions et les valeurs que nous partageons avec le reste du monde, tout en donnant à ces valeurs une expression propre à chacun. Ceci devrait permettre de démystifier l'Islam, par exemple, qui constitue une des religions les plus répandues dans le monde, ainsi que le judaïsme, l'hindouisme, le bouddhisme, et les quelques 600 religions diverses pratiquées ici même, au Québec.³ Il ne suffit pas de proclamer le respect du multiculturalisme ou de l'interculturalisme, en affirmant que « tout le monde il est beau et gentil » et que « je suis qui je suis, et nous formons tous une belle famille unie ». J'irai encore plus loin. Je ne vois pas pourquoi, comme le suggère le romancier et journaliste d'origine libanaise Amin Maalouf⁴, nous ne déciderions pas, de notre propre chef, d'apprendre une autre langue, de nous fonder dans une autre culture, d'apprendre ou même d'embrasser une autre religion, et de tendre ainsi vers ce que Amin Maalouf appelle des « identités multiples ». Pourquoi devrais-je me contenter de vivre toute ma vie avec une seule étiquette collée au front, alors que je suis parfaitement consciente d'être multiple - canadienne, québécoise, juive, montréalaise, mère, éducatrice en droits de la personne, militante, féministe - toutes ces identités étant inextricablement liées en moi. Au sein de ma propre famille, je compte plus de 16 nationalités différentes, et le total ne s'arrêtera pas là. Pourquoi ne pourrait-on pas épouser l'interculturalisme, et devenir d'authentiques citoyens du monde, multi-culturellement compétents ? Voilà qui va nous donner des munitions pour réfuter les arguments qui dépeignent, à tort, l'Islam comme une théocratie uni-dimensionnelle, ou pour répondre aux tenants de la supériorité de notre système, malgré ses tares systémiques en matière de racisme, d'homophobie et d'inégalités des sexes.

En troisième lieu, les éducateurs et les parents doivent stimuler la pensée critique⁵ chez leurs enfants :

- En les incitant à mettre en doute et à ne pas accepter les idées reçues sans les remettre en question ;
- En encourageant un sain scepticisme ;
- En les invitant à examiner une vaste gamme de faits, sous de multiples formes
- En exposant de multiples perspectives, de façon à leur permettre de comprendre l'autre et de raisonner en fonction de critères autres ;
- En cultivant l'art du débat, du dialogue, de façon à développer l'expression orale et écrite, l'articulation des idées, la construction d'une pensée logique pertinente, et la capacité de faire valoir son point de vue.

Nous devons encourager l'étude des médias. J'oserais avancer qu'une forte proportion des principaux médias sont en train de favoriser l'apparition d'une sorte de « pensée unique », une « mono-culture ». Les médias se sont systématiquement appropriés les notions positives, pour en évacuer la signification réelle et remplacer celle-ci par un tout autre sens. À titre d'exemple, le mot « réforme » signifie maintenant régression ou destruction, comme dans l'expression « réforme du système de soins de santé ». Des euphémismes du genre « dommages collatéraux », « coalition », d'une part, et « libération » et « infidèle » d'autre part, doivent être systématiquement décortiqués et décodés par des penseurs articulés et avertis. Autre exemple : le soi-disant « marché libre » n'est pas libre du tout. Aux États-Unis, les plus chauds partisans de ce marché libre sont les industries des armes et de l'aérospatiale, qui sont subventionnées à un point qu'aucun gouvernement socialiste n'oserait atteindre. La plupart des échanges commerciaux sur le marché dit libre est constitué de transactions entre des sociétés multinationales américaines, japonaises ou européennes, qui se protègent au moyen de barrières tarifaires dont ne peut profiter le reste du monde. Le libre échange n'a de libre que son nom.

Hier soir, un participant a évoqué le problème au Congo. On parle de deux ou de trois millions de morts, un génocide - invisible dans nos médias. L'Holocauste, le Cambodge, la Bosnie, le Kosovo, les Kurdes, le Rwanda — les six génocides reconnus par l'ONU — mais trop tard.

On nous demande également d'accepter le fait que, de nos jours, les gens, et en particulier les étudiants, sont apathiques. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Le fait que plusieurs millions de personnes à travers le monde ont manifesté, au cours des dernières années, contre l'imposition de diverses formes à l'économie mondiale, a été généralement ignoré par les médias. La réaction du public dans cette affaire est davantage une affaire de compassion et de préoccupation qu'une affaire d'apathie.

En quatrième lieu, et sans vouloir limiter cette liste à ces quatre éléments, les membres des milieux scolaire et communautaire doivent acquérir les moyens nécessaires pour résoudre les conflits de façon pacifique⁶, plutôt que d'adopter, par réflexe, les méthodes violentes. Cet aspect comporte une formation en matière de médiation par les pairs, une technique ayant pour effet de renforcer les communications, l'objectivité et la participation dans la recherche d'alternatives non-violentes.

J'ai donc tenté d'exposer un certain nombre de stratégies susceptibles de conférer à nos maisons d'enseignement et à nos organismes communautaires une éthique en matière de droits de la personne, un climat propice au respect des droits de la personne. Les citoyennes et les citoyens doivent avoir l'occasion de vivre, sur une base quotidienne, l'exercice des droits de la personne.

Alors pourquoi souligner l'importance de ces stratégies à ce moment précis ? Parce qu'au lendemain des événements du 11 septembre, je crains que n'apparaisse une certaine tendance, dans plusieurs milieux, à reléguer les droits de la personne au second plan, à réserver tout travail sur les droits de la personne à une période plus paisible de l'histoire. Malgré tout, j'espère que les événements auront secoué notre complaisance à divers niveaux et nous forceront à redoubler nos

efforts en vue de faire de la promotion des droits de la personne une priorité, à prolonger et à approfondir les objectifs de la décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits.

Je vous invite à vous servir de l'offre de service des sessions de formation de la CDPDJ sur les thèmes que je viens de traiter : l'éducation anti-raciste, le pluralisme religieux, la valorisation de la diversité, la résolution pacifique des conflits, ainsi que de l'intégration des personnes handicapées dans la société québécoise, la lutte à l'homophobie, et une session sur le contenu et la méthodologie pour enseigner les droits et une session sur comment faire de « l'advocacy ».

Après avoir écouté les membres des panels de hier, il est évident qu'il y a beaucoup d'activités et de créativité dans le domaine de l'éducation aux droits au Québec. Il s'agit de trouver des bonnes façons de canaliser ces énergies et de les faire développer. Voici quelques propositions :

- faire un inventaire de groupes dans le domaine de l'éducation aux droits et d'activités offertes
- publiciser ces informations par des actions ou événements communs ie. mini-forums sur des thèmes spécifiques, partage d'information par nos site web
- amener des pressions sur nos instances politiques pour faire développer ces initiatives dans nos milieux respectifs
- partir un projet commun de formation des formateurs.

Je laisse ouvert les modalités à suivre qui peuvent être discutées dans les ateliers. C'est à nous tous de s'engager.

Notes :

¹ Fondation canadienne des relations raciales. *Racism in Policing*. 2001.

² Eco, Umberto. *On Holy Wars, Passions and Reason*. La Repubblica, le 5 octobre 2001.

³ Commission des droits de la personne du Québec. Le pluralisme religieux au Québec : un défi éthique. Février 1995.

⁴ Ex-directeur de « An-Nahar International » et directeur de Jeune Afrique.

⁵ Sarna, Shirley. *Help Fight Prejudice : Sharpen your Critical Faculties*. Commission des droits de la personne du Québec. Montréal, 1994.

⁶ Sarna, Shirley. *La résolution pacifique des conflits : Que faire lundi matin?* Commission des droits de la personne du Québec. Montréal, 1995.

Samedi 28 février 2004

**Panel : Éduquer aux droits : perspectives et pistes d'action
Intervention de Nicole Filion, présidente de la Ligue des droits et libertés**

Adresse : 65, rue de Castelnau Ouest, bureau 301, Montréal (Qc) H2R 2W3

Téléphone : (514) 849-7717

Télécopieur : (514) 849-6717

Site Internet : www.liguedesdroits.ca

Quelles sont les perspectives de l'éducation aux droits dans votre domaine d'action?

Parmi les éléments à retenir du bilan des activités d'éducation aux droits de la Ligue des droits et libertés, présenté dans le panel d'ouverture de ce séminaire, soulignons le fait que ces activités, liées à celles d'autres organismes de défense des droits ont contribué à des avancées significatives puisque, entre autres choses, les organisations communautaires posent de plus en plus souvent en terme violations de droits de la personne certaines grandes problématiques et injustices sociales. En ce sens, le fait d'axer sur la défense des droits, la déclaration commune du Réseau de vigilance, qui a vu le jour en réponse à la réingénierie de l'État québécois, apparaît révélateur.

J'ajouterais à ce bilan un autre élément. Il s'agit du contexte de la mondialisation néolibérale au sens où ce contexte a été, bien malgré lui, un véritable catalyseur de ces avancées en faveur d'une appropriation croissante du cadre normatif des droits de la personne. Les droits de la personne sont en effet plus clairement apparus comme la proposition d'un autre type d'organisation sociale. Ils indiquent les orientations à prendre pour la réalisation du bien commun par opposition au nouvel ordre international fondé sur accords de commerce.

Ces avancées sont certes importantes, mais, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises au cours de ce séminaire, il faut en assurer un développement soutenu. Il faut aussi élargir à un plus grand nombre non seulement la connaissance de l'existence des droits de la personne mais également, une maîtrise et une appropriation du cadre normatif des droits de la personne.

Ma présentation vise à proposer certaines perspectives visant à consolider ces avancées.

Quels sont les principaux enjeux actuels de droits au Québec et au Canada sur lesquels centrer l'éducation aux droits?

Bien évidemment, les principaux enjeux actuels de droits sont liés à l'impact de la mondialisation, de la réorientation du rôle de l'État et des politiques néolibérales sur l'ensemble des droits de la personne. À l'échelle internationale, les dénonciations du modèle économique universel prôné par les grandes institutions économiques ne cessent de mettre en lumière l'impact de la mise en application des règles de commerce sur les conditions de vie des gens.

Au Québec, nous sommes confrontés de façon plus immédiate aux retombées de la réingénierie entreprise par le gouvernement Charest. Les acteurs économiques auront de plus en plus les coudées franches et feront leur chou gras du processus de déréglementation et de la privatisation de nos services publics. Dès le début de cette entreprise on a pu identifier que plusieurs droits, déjà compromis depuis un certain temps, allaient connaître des reculs inacceptables que ce soit le droit à un niveau de vie suffisant, le droit au logement, le droit à la santé, le droit à l'éducation, le droit au travail, le droit d'association, l'accès à la justice.

D'autres enjeux de droits d'importance majeure sont liés à l'impact sur les libertés civiles des mesures adoptées sous le couvert de la lutte antiterroriste. Ces mesures sont venues renforcer un glissement qui était déjà perceptible avant le 11 septembre, notamment en ce qui concerne le recours de plus en plus

fréquent à des mesures de surveillance systématique et de répression souvent brutales à l'égard des manifestations altermondialistes.

Les pouvoirs d'intervention des corps policiers ont été démesurément élargis. Et de plus, ces pouvoirs exorbitants leur ont été confiés sans la mise en place de mécanismes efficaces les obligeant à rendre compte devant la population et les élus, de l'utilisation de ces pouvoirs exceptionnels. On a vu également le développement progressif de systèmes de contrôle et de surveillance des populations qui se situent dorénavant non seulement à l'échelle nationale mais également à l'échelle internationale. Qu'on pense ici aux mesures visant l'échange d'informations et la constitution de banques de données que les États mettent en place, à l'instigation des États-Unis, et qui débouchent littéralement sur un système global de surveillance.

L'ensemble de ces mesures bouleversent profondément notre système juridique et les valeurs consacrées dans nos chartes. Plusieurs droits sont visés comme le droit au silence, la présomption d'innocence, le droit à un procès public, juste et équitable, le droit à une défense pleine et entière, le droit à la vie privée et à la protection contre les perquisitions et toutes sortes d'intrusion dans la vie privée, le droit d'asile et le droit d'être protégé contre la torture et l'emprisonnement arbitraire.

Comme Lucie Lemonde le mentionnait récemment, on est passé du paradigme de la liberté à celui du soupçon et de la méfiance. Qu'il suffise de penser ici au cas de Maher Arar ainsi qu'aux perquisitions faites en janvier dernier au domicile et au bureau de la journaliste de l'*Ottawa Citizen*.

Ces mesures viennent changer, beaucoup plus en profondeur qu'il n'y paraît, les rapports entre l'État et les citoyens. Également, elles accentuent la discrimination de groupes ciblés tels que les communautés arabes et musulmanes de plus en plus victimes de profilage racial. Et surtout, ces mesures sont là pour de bon si aucune pression publique n'en obtient le retrait.

Ces enjeux de droits soulèvent des enjeux particuliers d'éducation aux droits. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, il s'agit de contrer le discours et la rhétorique néolibérale qui prétend nier à ces droits le caractère de droits de la personne au même titre que les droits civils et politiques, qui prétend également qu'à l'égard de ces droits, l'État n'aurait qu'un engagement moral et qu'il est de la responsabilité des individus d'assurer leur propre bien-être et leur sécurité ainsi que ceux de leur famille et de leurs proches.

Depuis un certain nombre d'années, la Ligue poursuit un travail d'éducation aux droits économiques, sociaux et culturels qui a fait connaître la portée des engagements de l'État à l'égard de ces droits. Ces engagements découlent de l'adhésion de nos deux niveaux de gouvernements à divers instruments internationaux de défense des droits. Ceux-ci exigent de l'État qu'il reconnaisse et protège efficacement les droits de la personne, qu'il se donne des plans d'action, adopte des politiques, programmes et mesures assurant la réalisation de tous ces droits. Ils exigent également qu'il réglemente, en fonction du respect de ces droits, l'action des acteurs économiques et sociaux intervenant sur son territoire. En somme, en adhérant à ces instruments internationaux, l'État a contracté des obligations de résultats à l'égard de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels de ses citoyens et citoyennes.

L'éducation aux droits économiques, sociaux et culturels, comme l'a indiqué Lucie Lamarche dans la démarche de formation actuellement en cours à la Ligue, vise à amener les organismes sociaux qui y participent à situer dans le champ des droits de la personne les situations d'injustices dont ils sont témoins. Parce que, situer dans le champ des droits de la personne les situations d'injustice entraîne une série d'obligations et de devoirs pour une multitude d'acteurs, tout comme un ensemble d'exigences juridiques et instrumentales destinées à la sauvegarde et à la défense des droits.

Cette éducation aux droits permet également de développer une stratégie de promotion des droits économiques, sociaux et culturels en vue de leur renforcement. Pour assurer ce renforcement, il faut accroître le nombre d'organismes et de personnes qui ont recours à ces instruments afin entre autres, de dénoncer l'incohérence entre les accords de commerce ou encore la réingénierie de l'État et les engagements contractés par l'État à l'égard des droits énoncés dans les instruments internationaux de

défense des droits de la personne. Il faut être en mesure d'illustrer que telle décision gouvernementale, telle loi, tel programme est une violation de droit. Il faut aussi exiger la cessation de cette violation et la réparation du préjudice subi. Il faut qu'il y ait des recours possibles et que la justice soit accessible. Car l'imputabilité est un des éléments incontournables de la mise en œuvre des droits de la personne.

Quant aux enjeux d'éducation relatifs aux libertés civiles dans le contexte de l'obsession sécuritaire, nous sommes confrontés à une banalisation croissante de l'importance des libertés civiles et des droits fondamentaux qu'on oppose systématiquement au pouvoir de l'État d'intervenir contre le terrorisme... pour assurer la sécurité.

Il faut d'une part, dé-légitimer ce processus, il faut dénoncer la duperie de cette logique sécuritaire. Il faut illustrer l'incohérence de l'État qui ne cesse d'invoquer les questions de sécurité pour adopter des mesures liberticides alors qu'il tarde à signer et à mettre en œuvre des politiques et mesures adéquates en matière environnementale et ce, malgré un consensus scientifique sur l'urgence d'agir et malgré les divers accords ou traités en la matière. Il faut souligner le contraste qui existe entre le peu d'empressement de l'État et des pouvoirs économiques à répondre à ces problèmes urgents et vitaux et la rapidité à mettre en place des mesures de surveillance et de répression au nom d'un « environnement sécuritaire ».

Il faut aussi rappeler, dans une perspective plus large d'éducation aux droits, l'incontournable nécessité et le caractère essentiel de chacun de ces droits fondamentaux et de ces libertés civiles. Il faut proposer des activités visant à approfondir les connaissances d'un nombre croissant de personnes et d'organismes afin que ceux-ci soient en mesure d'identifier en quoi ces droits et libertés constituent un rempart contre les abus potentiels de l'État et du pouvoir policier, en quoi ils réfèrent à des concepts et valeurs qui sont les fondements d'une société démocratique.

Il faut également accentuer le travail d'éducation aux droits visant à contrer la discrimination, le racisme et le profilage racial dont sont victimes les communautés plus particulièrement visées suite aux événements du 11 septembre.

Quels sont les milieux/groupes sociaux qu'il faudrait particulièrement cibler pour l'éducation aux droits?

Le type de milieux et groupes sociaux que la Ligue rejoint ou cherche à rejoindre sont choisis en fonction des enjeux de droits soulevés. On cherche à la fois des lieux de diffusion et des multiplicateurs des connaissances acquises et à la fois des adhésions à nos prises de positions pour dénoncer des cas de violations et pour renforcer le système de protection des droits. La plupart du temps, qu'il s'agisse d'activités d'information et de sensibilisation ou encore de formations plus approfondies, ce sont les organismes communautaires engagés dans la défense collective des droits, les organismes syndicaux ou encore des organismes qui regroupent des personnes dont les droits sont particulièrement compromis, compte tenu de la conjoncture, qui sont ciblés par toutes ces activités.

C'est dans le cadre d'activités publiques larges que nous pouvons espérer rejoindre la population en général, mais à l'évidence, nous ne réussissons pas à percer sur la place publique autant que souhaité. Ce qui nous ramène aux responsabilités de l'État à l'égard de l'éducation aux droits telles que définies par les Nations Unies à l'occasion de la *Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de la personne*. Il faut prendre connaissance des lignes directrices qui avaient été adoptées par les Nations Unies à l'endroit des États pour mesurer jusqu'à quel point l'intervention de nos gouvernements en la matière fait cruellement défaut, ne serait ce qu'en regard de l'absence totale de plan d'action national pour l'enseignement des droits de la personne dans les différents secteurs d'activités de notre société.

Il faudrait interpeller nos gouvernements à ce sujets.

Par ailleurs, en ce qui concerne les médias, il faudrait, comme le précise les Nations Unies, dans le plein respect de leur indépendance et de la liberté d'expression et d'information, les former à intégrer à leurs activités l'information et l'éducation du public en matière de droits de la personne et à consacrer

davantage de reportages en la matière. Il faudrait faire quelques approches en ce sens auprès des associations de journalistes.

En guise de conclusion, les tâches éducatives dans le domaine des droits de la personne sont énormes et les objectifs visés le sont tout autant. Ceci nécessite qu'on maintienne un équilibre entre les activités d'information et de sensibilisation large sur des enjeux conjoncturels et les activités de formation de base sur les droits, les instruments et les mécanismes de défense des droits nationaux et internationaux. Les enjeux conjoncturels doivent nous permettre d'ouvrir des fenêtres pour mieux comprendre la portée, les fondements, les valeurs et principes qui sont derrière l'énoncé du droit. Ces fenêtres doivent nous permettre de développer avec d'autres des stratégies d'intervention visant à renforcer les régimes de protection des droits.

L'ampleur de la tâche nécessite également de multiplier les occasions de collaborations à l'éducation aux droits ainsi que les occasions de réflexion à ce sujet. Il y aurait peut-être lieu d'envisager la mise en commun de ressources avec d'autres organismes intervenant en défense des droits pour assurer une session de formation de base annuelle pour les militants et militantes mais aussi pour susciter de façon plus régulière des activités de réflexion permettant des mises en commun d'analyse sur la réalisation des droits.

Samedi 28 février 2004

**Panel : Éduquer aux droits : perspectives et pistes d'action
Intervention de Michèle Asselin, présidente, Fédération des femmes du Québec**

Adresse : 110, rue Ste-Thérèse, bureau 309
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1E6
Téléphone : (514) 876-0166
Télécopieur : (514) 876-0162
Site Internet : <http://www.ffq.qc.ca/>

La présentation de Michelle Asselin porte sur la révision de la plate-forme de la Fédération des femmes du Québec, qui sera à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de 2004. La plate-forme actuellement en vigueur date de 1982 et nécessite des modifications à la lumière des changements intervenus dans la société en général et dans le mouvement des femmes en particulier, depuis, notamment, la marche *Du pain et des roses* de 1995 et la *quatrième Conférence des Nations-Unies sur les femmes*, tenue à Beijing (Chine), en septembre 1995.

Depuis 1999, les choses ont encore évolué. Le projet de la *Marche mondiale des femmes* de l'an 2000 s'est concrétisé et des millions de femmes à travers le monde se sont unies pour interpeller les décideurs aux niveaux international et national en regard d'un ensemble de revendications visant à éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes.

On peut trouver plus d'information à ce sujet en consultant le site Internet de la Fédération des femmes du Québec, à l'adresse indiquée plus haut.

Mot de clôture

Aline Baillargeon, membre du conseil d'administration, Ligue des droits et libertés

Tenu les 27 et 28 février 2004, le Séminaire sur l'éducation aux droits a connu un succès inattendu car il a réuni plus de cent soixante dix personnes, issues de milieux syndicaux, communautaires, scolaires et autres, alors que le comité organisateur n'en attendait que quatre-vingt.

À l'occasion de la fin de la Décennie des Nations unies pour l'éducation dans le domaine des droits, le Séminaire avait pour objectifs de faire le bilan des pratiques actuelles d'éducation aux droits, d'identifier concrètement les avenues et les conditions nécessaires à leur amélioration et de cerner les grands enjeux de l'éducation aux droits afin de lui impulser un nouvel élan.

Réalisations

Les différentes communications ont révélé une grande richesse dans les pratiques d'éducation aux droits qui se sont considérablement développées au cours de la dernière décennie. Plusieurs avancées significatives ont été soulignées par les conférenciers notamment celle des progrès notables accomplis par certaines catégories de population comme les femmes, les homosexuels, les handicapés et les personnes âgées qui ont appris à mieux faire valoir leurs droits. Parmi ces avancées, notons une meilleure compréhension du cadre normatif des droits et des grands enjeux de droits soulevés par les questions d'actualité.

L'ampleur des réalisations n'a d'égal que leur diversité, un nombre croissant d'organismes se préoccupe désormais des droits humains et intègre de la formation aux droits dans leur programme d'activités. Aussi pertinentes les unes que les autres, les activités de formation prennent différents visages tels que des sessions de formations spécifiques, des activités larges (colloques, forums...), la formation de formateurs, l'intervention dans les écoles, des formations liées à l'actualité politique, la production de matériel pédagogique, des publications... Le dynamisme des organisations a aussi été souligné : « *J'ai été frappé par le nombre d'organismes d'éducation aux droits dont les membres sont jeunes et dynamiques* ».

Au plan du contenu, l'éducation aux droits s'intéresse à l'ensemble des thèmes centraux relatifs aux droits. Elle a porté sur la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les chartes et autres instruments de protection. Elle a aussi traité des libertés civiles et politiques en démocratie, du respect du pluralisme culturel et religieux, des droits économiques et sociaux versus la pauvreté, de la lutte contre le racisme à l'égard des minorités visibles...

Résultats

Non seulement les activités d'éducation aux droits ont-elles développé de solides acquis mais elles ont donné des résultats probants. Ainsi, le niveau de conscience et de connaissance des droits s'est approfondi pour bon nombre de citoyens. De nombreux mouvements sociaux se sont appropriés de la question des droits comme outils d'action, ils ont appris à situer leurs revendications dans une perspective de droits et d'initier des changements sociaux.

Plus encore, l'éducation aux droits s'enrichit de nouvelles orientations. Non seulement, concerne-t-elle la connaissance des droits mais elle implique aussi une philosophie et un savoir-vivre comportant un ensemble de valeurs.

Problèmes ou obstacles

Plusieurs panélistes ont critiqué avec justesse les faiblesses de l'État au plan de l'éducation aux droits. Les bonnes intentions ne sont pas traduites en action et l'État n'a pas assumé ses responsabilités en la matière. En effet, l'éducation aux droits n'est inscrite dans aucun programme ministériel et les enseignants n'ont toujours pas la formation nécessaire pour éduquer les jeunes. Ce désengagement de l'État n'a rien pour

surprendre dans le contexte du néolibéralisme qui priorise la sécurité et la lutte contre le terrorisme au détriment de la promotion et de l'éducation des droits. La même approche s'exprime au plan des droits économiques et sociaux où l'État semble tenir pour présomption qu'il n'aurait qu'un rôle moral à jouer et que les individus sont responsables de leur survie. Nombreux furent les intervenants qui ont souligné avec force la nécessité d'interpeller l'État et de faire pression sur lui.

Les participants ont aussi constaté avec regret le recul de certains droits comme la liberté d'expression et d'association, le respect de la vie privée, le droit à la santé et au logement, l'accès à la justice... Recul qui va de concert avec la dite réingénierie de l'État prônée par le gouvernement actuel.

Au plan du rayonnement de l'éducation aux droits, les acquis semblent encore partiels car même si nos actions rejoignent un nombre considérable de personnes, l'éducation aux droits néglige certains éléments essentiels de la population québécoise qu'il s'agisse des travailleurs non syndiqués, des immigrants, des autochtones, des aînés ou des jeunes. Il importe aussi de rejoindre un public plus large tout en développant des activités d'éducation adaptées aux besoins spécifiques.

Enfin, notons la fragilité et la précarité des interventions en éducation aux droits qui manquent de continuité et de perspective d'ensemble. Nous répondons certes à la demande émise de façon ponctuelle mais un besoin important de concertation, de mise en commun et de solidarité se fait sentir chez les organismes impliqués.

Perspectives

Il est recommandé que l'éducation aux droits adopte une perspective plus globale axée sur la transformation des valeurs et des attitudes. Elle doit s'appuyer sur une vision politique critique alliant l'éducation et l'action et ce, dans une dimension citoyenne où est reconnue la réciprocité des droits. Il faut donc développer une éducation adaptée et vulgarisée permettant de faire campagne contre tous les reculs et les attaques aux droits. Cela implique aussi de faire pression sur les institutions étatiques, notamment le Ministère de l'éducation, pour intégrer l'éducation aux droits dans le curriculum d'enseignement des étudiants quelque soit leur âge.

Une mise en commun de nos ressources, de même qu'une meilleure concertation de nos activités, s'imposent pour favoriser la convergence, la solidarité et éviter la fragmentation des droits en intérêts corporatistes ou exclusifs. Cette meilleure concertation pourrait se traduire par un inventaire des activités de formation (contenu et pédagogie) par le biais d'un portail Internet.

Les participants ont aussi souligné l'importance de publiciser nos activités par la multiplication d'événements communs dont l'organisation d'une campagne de publicité annuelle sur les droits, destinée au grand public et impliquant davantage les médias qui ont besoin d'une bonne mise à jour.

Dernière recommandation et non la moindre, organiser conjointement une formation annuelle récurrente sur les droits humains afin de former un réseau de formateurs compétents. En plus de couvrir les grands instruments de droit, cette formation pourrait aussi traiter des problèmes émergents liés à l'actualité dans le but d'outiller davantage les intervenants face aux situations conjoncturelles.

Atteinte des objectifs du Séminaire

Un premier objectif était de dresser un bilan sommaire des pratiques d'éducation aux droits. Il est certes difficile d'être exhaustif mais la participation de la majorité des organismes qui font de l'éducation aux droits a permis de mettre en lumière les principales activités en cours.

Il s'agissait également d'identifier les avenues et les conditions possibles pour améliorer l'éducation aux droits. Les différentes recommandations issues des travaux du Séminaire ont cerné assez efficacement les perspectives d'action permettant d'enrichir nos pratiques.

Un troisième objectif visait une meilleure identification et compréhension des grands enjeux actuels de l'éducation aux droits. A ce sujet, le Séminaire a passé en revue l'éducation en droits en relevant ses

différentes composantes, son rôle essentiel et ses priorités. Bref, ce fut l'occasion d'un bilan de santé complet qui s'est avéré très positif.

Le développement d'une meilleure concertation entre les différents organes de la société québécoise, impliqués dans l'éducation aux droits, faisait aussi partie des buts du Séminaire. Or, au cours des travaux, a émergé avec force une volonté tangible des participants de mieux coordonner leur action ainsi que de faire pression sur les autorités publiques pour améliorer l'éducation aux droits.

Enfin, le Séminaire visait à donner un élan, une nouvelle impulsion à l'intervention sur les droits humains ce qu'a confirmé l'enthousiasme des participants qui ont démontré une grande énergie et une volonté d'action dont voici quelques témoignages : « *Nous repartons avec une ardeur et une passion renouvelées à l'égard de l'éducation aux droits* », « *Le Séminaire a permis de faire le plein d'idées, de faire une prise de conscience de l'importance de l'éducation aux droits et de se conscientiser à tous les aspects qu'il comporte* ».

Organisé par la Ligue des droits et libertés et la Fondation Léo-Cormier pour l'éducation aux droits, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le Centre québécois de formation pour les jeunes en matière des droits humains (CQF), Amnesty internationale, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), Jeunesse noire en action et le Service interculturel collégial. Avec le soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec (SACA) et de la Fondation Léo-Cormier pour l'éducation aux droits.